

**Informations financières
concernant le patrimoine,
la situation financière
et les résultats du Nouveau SUEZ**



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Nouveau SUEZ

| | | |
|--------------|---|----------|
| 1.1 | États financiers combinés | 2 |
| 1.1.1 | États de situations financières combinés | 2 |
| 1.1.2 | Comptes de résultat combinés | 3 |
| 1.1.3 | État des résultats globaux combinés | 4 |
| 1.1.4 | État des variations de l'actif net combiné | 5 |
| 1.1.5 | État des flux de trésorerie combinés | 6 |
| 1.1.6 | Notes annexes aux états financiers combinés | 7 |

1.1 États financiers combinés

1.1.1 États de situations financières combinés

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles nettes | 9 | 1 459,8 | 1 474,9 |
| <i>Goodwill</i> | 8 | 999,4 | 959,6 |
| Immobilisations corporelles nettes | 10 | 1 467,8 | 1 487,1 |
| Droits d'utilisation | 14 | 467,5 | 573,8 |
| Instruments de capitaux propres | 12.1 | 52,7 | 82,9 |
| Prêts et créances au coût amorti – part à plus d'un an | 12.1 | 606,4 | 741,9 |
| Instruments financiers dérivés – part à plus d'un an | 12.1 | 0,1 | - |
| Participations dans les coentreprises | 11.1 | 626,7 | 851,4 |
| Participations dans les entreprises associées | 11.2 | 1 677,0 | 778,3 |
| Actifs contrats – part à plus d'un an | 4.1.3 | 67,2 | 66,2 |
| Autres actifs – part à plus d'un an | 12 | 135,6 | 153,0 |
| Impôts différés Actif | 7 | 316,6 | 374,7 |
| Total Actifs non courants | | 7 876,8 | 7 543,8 |
| Actifs courants | | | |
| Prêts et créances au coût amorti – part à moins d'un an | 12 | 150,8 | 53,9 |
| Instruments financiers dérivés – part à moins d'un an | 12 | 9,7 | 7,1 |
| Clients et autres débiteurs | 12 | 2 491,9 | 2 327,3 |
| Stocks | 1.5.8 | 209,8 | 192,5 |
| Actifs contrats – part à moins d'un an | 4.1.3 | 296,1 | 267,7 |
| Autres actifs – part à moins d'un an | 12 | 783,0 | 884,8 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | 12 | 27,2 | 23,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 | 1 157,9 | 1 031,0 |
| Total Actifs courants | | 5 126,4 | 4 787,7 |
| Total Actifs combinés | | 13 003,2 | 12 331,5 |
| Actif net combiné part du Groupe | | 3 373,6 | 2 782,3 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 17 | 362,6 | 803,9 |
| Total Actif net combiné | | 3 736,2 | 3 586,2 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions – part à plus d'un an | 16 | 811,8 | 765,8 |
| Dettes financières – part à plus d'un an | 12.2 | 644,4 | 777,7 |
| Dettes de location – part à plus d'un an | 14.3 | 362,4 | 454,1 |
| Instruments financiers dérivés – part à plus d'un an | 12.2 | 0,1 | 0,4 |
| Autres passifs financiers – part à plus d'un an | 12.2 | 6,5 | 0,7 |
| Passifs contrats – part à plus d'un an | 4.1.3 | 133,8 | 103,6 |
| Autres passifs – part à plus d'un an | 12 | 243,6 | 235,8 |
| Impôts différés Passif | 7 | 263,1 | 180,0 |
| Total Passifs non courants | | 2 465,7 | 2 518,1 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions – part à moins d'un an | 16 | 142,4 | 123,3 |
| Dettes financières – part à moins d'un an | 12.2 | 1 396,4 | 1 427,3 |
| Dettes de location – part à moins d'un an | 14.3 | 124,5 | 136,0 |
| Instruments financiers dérivés – part à moins d'un an | 12.2 | 7,9 | 7,4 |
| Fournisseurs et autres créanciers | 12.2 | 2 225,9 | 1 660,8 |
| Passifs contrats – part à moins d'un an | 4.1.3 | 592,6 | 651,6 |
| Autres passifs – part à moins d'un an | 12 | 2 311,6 | 2 220,8 |
| Total Passifs courants | | 6 801,3 | 6 227,2 |
| Total Passif et Actif net combinés | | 13 003,2 | 12 331,5 |

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.2 Comptes de résultat combinés

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 4.1 | 7 534,2 | 6 608,7 |
| Achats | | (2 257,2) | (1 492,0) |
| Charges de personnel | 4.2 | (1 847,9) | (1 754,8) |
| Amortissements, dépréciations et provisions | 4.3 | (608,3) | (690,1) |
| Autres charges opérationnelles | 4.4 | (2 755,8) | (2 857,7) |
| Autres produits opérationnels | 4.4 | 231,2 | 210,9 |
| Résultat opérationnel courant | 4 | 296,2 | 25,0 |
| Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers | | (20,7) | (98,0) |
| Restructurations | | (67,6) | (31,4) |
| Autres résultats de cessions | | (14,5) | (33,0) |
| Autres opérations non récurrentes | | (0,2) | 4,5 |
| Résultat des activités opérationnelles | 5 | 193,2 | (111,4) |
| Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe | | 175,2 | 119,3 |
| <i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i> | 12.1 | 45,2 | 36,6 |
| <i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i> | 12.2 | 130,1 | 82,7 |
| Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe | | 368,4 | 7,9 |
| Charges financières | | (115,6) | (113,5) |
| Produits financiers | | 34,9 | 42,2 |
| Résultat financier | 6 | (80,7) | (71,3) |
| Impôt sur les bénéfices | 7 | (100,0) | (44,8) |
| Résultat net | | 187,7 | (108,2) |
| Résultat net part du Groupe | | 118,1 | (153,2) |
| Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle | | 69,6 | 45,0 |

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Note : chacun des deux exercices présentés correspond à une période de 12 mois calendaire.

1.1.3 État des résultats globaux combinés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2021 Quote-part du Groupe | 31 décembre 2021 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2020 Quote-part du Groupe | 31 décembre 2020 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle |
|--|---------------------|--|---|---------------------|--|---|
| Résultat net | 187,7 | 118,1 | 69,6 | (108,2) | (153,2) | 45,0 |
| Couverture d'investissement net | - | - | - | - | - | - |
| Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières) | 6,6 | 6,5 | 0,2 | (1,8) | (1,7) | - |
| Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières) | 2,2 | 2,2 | - | - | - | - |
| Impôts différés sur les éléments ci-dessus | (2,5) | (2,4) | (0,0) | - | - | - |
| Écarts de conversion ^(a) | 167,9 | 119,9 | 48,0 | (84,1) | (58,0) | (26,1) |
| Total éléments recyclables | 174,3 | 126,2 | 48,1 | (85,9) | (59,7) | (26,1) |
| <i>dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt</i> | 28,9 | 28,9 | - | 4,3 | 4,3 | - |
| <i>dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt</i> | 81,6 | 81,6 | - | (9,5) | (9,5) | - |
| Pertes et gains actuariels | (9,8) | (10,0) | 0,3 | 0,6 | 7,0 | (6,4) |
| Impôts différés sur pertes et gains actuariels | 3,5 | 3,2 | 0,3 | 1,3 | (0,5) | 1,8 |
| Instruments de capitaux propres | 44,7 | 44,7 | - | (3,6) | (3,6) | - |
| Impôts différés sur instruments de capitaux propres | 0,0 | 0,0 | - | - | - | - |
| Total éléments non recyclables | 38,4 | 37,9 | 0,5 | (1,7) | 2,9 | (4,6) |
| <i>dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt</i> | - | - | - | - | - | - |
| <i>dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt</i> | 2,0 | 2,0 | - | 6,2 | 6,2 | - |
| Autres éléments du résultat global | 212,7 | 164,0 | 48,6 | (87,6) | (56,8) | (30,7) |
| Résultat global | 400,4 | 282,1 | 118,2 | (195,8) | (210,0) | 14,3 |

(a) Sur un total de 119,9 millions d'euros d'écart de conversion Groupe, 97,6 millions d'euros sont liés à la variation du Yuan de Chine et 16,9 millions d'euros à la variation du Hong Kong dollars.
NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Note : chacun des deux exercices présentés correspond à une période de 12 mois calendaire.

1.1.4 État des variations de l'actif net combiné

| <i>(en millions d'euros)</i> | Contribution nette du groupe SUEZ | Variations de justes valeurs et autres | Écarts de conversion | Actifs nets part du Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|-----------------------------------|--|----------------------|----------------------------|---|----------------|
| Actif net combiné au 31 décembre 2019 | 3 135,2 | (61,7) | (33,9) | 3 039,6 | 821,2 | 3 860,8 |
| Résultat net | (153,2) | | | (153,2) | 45 | - 108,2 |
| Autres éléments du résultat global | 6,5 | (5,3) | (58,0) | (56,8) | (30,8) | (87,6) |
| Résultat global | (146,7) | (5,3) | (58,0) | (210,0) | 14,2 | (195,8) |
| Dividendes distribués en numéraire | (124,0) | | | (124,0) | (66,4) | (190,4) |
| Autres variations | 76,7 | | | 76,7 | 34,9 | 111,6 |
| Actif net combiné au 31 décembre 2020 | 2 941,2 | (67,0) | (91,9) | 2 782,3 | 803,9 | 3 586,2 |
| Résultat net | 118,1 | | | 118,1 | 69,6 | 187,7 |
| Autres éléments du résultat global | 6,2 | 37,9 | 119,9 | 164,0 | 48,7 | 212,7 |
| Résultat global | 124,3 | 37,9 | 119,9 | 282,1 | 118,4 | 400,5 |
| Dividendes distribués en numéraire | (103,9) | | | (103,9) | | (103,9) |
| Augmentation de l'actif net combiné ^(a) | 1 061,4 | | | 1 061,4 | | 1 061,4 |
| Diminution de l'actif net combiné ^(a) | (1 268,3) | | | (1 268,3) | | (1 268,3) |
| Autres variations | 125,4 | | | 125,4 | | 125,4 |
| Total des transactions avec l'ancien SUEZ (entités non combinées) | (185,5) | | | (185,5) | | (185,5) |
| Variation du pourcentage d'intérêt – entités contrôlées ^(a) | 341,6 | | | 341,6 | (341,6) | |
| Variation du pourcentage d'intérêt – entités comptabilisées par mises en équivalence ^(a) | 153,1 | | | 153,1 | (153,1) | |
| Variation des pourcentages de détention | 494,7 | | | 494,7 | (494,7) | |
| Dividendes intérêts ne conférant pas le contrôle | | | | | (49,0) | (49,0) |
| Autres variations | | | | | (16,0) | (16,0) |
| Actif net combiné au 31 décembre 2021 | 3 374,7 | (29,1) | 28,0 | 3 373,6 | 362,6 | 3 736,2 |

(a) Les principales opérations sont indiquées en Note 2.

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.5 État des flux de trésorerie combinés

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|--------|------------------|------------------|
| Résultat net | | 187,8 | (108,2) |
| Quote-part de résultat net des coentreprises | 11.1 | (45,2) | (36,6) |
| Quote-part de résultat net des entreprises associées | 11.2 | (130,1) | (82,7) |
| Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées | | 93,3 | 67,9 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | | 621,6 | 695,4 |
| Autres résultats de cession et effets de périmètre | | 15,8 | 11,4 |
| Autres éléments sans effet de trésorerie | | 19,7 | 0,3 |
| Impact relatif aux contrats de location | | (1,8) | (0,1) |
| Charge d'impôt | 7 | 100,0 | 44,8 |
| Résultat financier | 6 | 80,7 | 71,3 |
| MBA avant résultat financier et impôt | | 941,8 | 663,5 |
| Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances | | (6,9) | (44,5) |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | | 11,4 | 62,2 |
| Flux issus des activités opérationnelles | | 946,3 | 681,2 |
| Investissements corporels et incorporels | | (409,2) | (455,0) |
| Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis | | (7,8) | 13,8 |
| Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées | | (37,3) | (25,6) |
| Acquisitions d'instruments de capitaux propres | | (22,3) | (5,0) |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 29,9 | 15,1 |
| Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées | | - | 59,1 |
| Cessions d'instruments de capitaux propres | | 2,0 | 0,2 |
| Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés | | 1,4 | (0,9) |
| Autres intérêts nets sur actifs financiers | | (23,9) | (1,0) |
| Dividendes reçus sur actifs financiers non courants | | 2,7 | 2,1 |
| Variation des prêts et créances financières | | 107,1 | 36,6 |
| Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | | (2,9) | (23,5) |
| Intérêts financiers reçus | | 5,1 | 16,3 |
| Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés | | (1,2) | 5,1 |
| Flux issus des activités d'investissement | | (356,4) | (362,7) |
| Effet net des opérations de réorganisation pour la création du « nouveau SUEZ » ^(a) | | 106,3 | - |
| Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle | | (57,5) | 44,5 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | | (128,7) | (210,9) |
| Nouveaux emprunts et dettes financières | 12.2.1 | 252,3 | 747,7 |
| Remboursement de dettes de location | 14 | (144,0) | (151,6) |
| Remboursement d'emprunts et de dettes financières | 12.2.1 | (584,3) | (679,4) |
| Intérêts financiers sur dette de location | 14 | (7,5) | (8,8) |
| Autres intérêts financiers versés | | (26,9) | (39,4) |
| Flux issus des activités de financement | | (590,3) | (297,9) |
| Effet des variations de change et divers | | 127,4 | (18,5) |
| Total des flux de la période | | 127,0 | 2,2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | | 1 031,0 | 1 028,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | | 1 158,0 | 1 031,0 |

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Les principales opérations de réorganisation sont indiquées dans la note 2.

1.1.6 Notes annexes aux états financiers combinés

| | | |
|----------------|--|-----------|
| Note 1 | Base de présentation, principes et méthodes comptables | 8 |
| Note 2 | Opérations majeures | 22 |
| Note 3 | Information sectorielle | 23 |
| Note 4 | Résultat opérationnel courant | 26 |
| Note 5 | Résultat des activités opérationnelles | 28 |
| Note 6 | Résultat financier | 29 |
| Note 7 | Impôt sur les sociétés | 30 |
| Note 8 | <i>Goodwills</i> | 33 |
| Note 9 | Immobilisations incorporelles | 35 |
| Note 10 | Immobilisations corporelles | 36 |
| Note 11 | Participations dans les coentreprises et entreprises associées | 37 |
| Note 12 | Instruments financiers | 40 |
| Note 13 | Gestion des risques liés aux instruments financiers | 46 |
| Note 14 | Informations relatives aux contrats de location | 48 |
| Note 15 | Participations ne donnant pas le contrôle | 49 |
| Note 16 | Provisions | 50 |
| Note 17 | Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme | 51 |
| Note 18 | Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire | 55 |
| Note 19 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 56 |
| Note 20 | Événements postérieurs à la clôture | 57 |
| Note 21 | Liste des principales sociétés combinées aux 31 décembre 2021 et 2020 | 58 |

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Présentation du Nouveau SUEZ

Naissance du Nouveau SUEZ

Le 29 juin 2021, le Conseil d'Administration de SUEZ SA a approuvé le projet d'Offre Publique d'Achat lancé par Veolia visant les actions SUEZ SA au prix de 20,50 euros par action, coupon attaché. Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et SUEZ SA, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP et de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances (ci-après le Consortium) a remis à Veolia et à SUEZ SA une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du périmètre Nouveau SUEZ (ci-après Nouveau SUEZ ou le groupe combiné) pour une valeur d'entreprise de 10,4 milliards d'euros, à laquelle est annexé un projet de contrat d'acquisition, dénommé Share and Asset Purchase Agreement ou SAPA.

Le 22 octobre 2021, suite à la finalisation des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe SUEZ concernées, Veolia, SUEZ SA et le Consortium ont signé une version finalisée du SAPA dont les termes et conditions sont en ligne avec ceux figurant dans le projet annoncé publiquement le 29 juin 2021.

Le 14 décembre 2021, Veolia a reçu l'autorisation de l'Union européenne, accompagnée d'une liste de « remèdes » dans les secteurs d'activité des déchets dangereux et de l'eau industrielle, de lancer son Offre Publique d'Achat sur les actions de SUEZ SA, levant ainsi la dernière condition suspensive à la cession du périmètre Nouveau SUEZ au Consortium.

Activités opérées par le Nouveau SUEZ

Le périmètre Nouveau SUEZ est constitué d'entités contrôlées, d'actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par SUEZ SA (dont l'inventaire est établi dans Annexe G1 du SAPA). Les activités composant ce périmètre sont :

- ▶ l'eau municipale (Eau France) et le déchet solide (R&V France) en France (y compris le principal centre de recherche en France : CIRSEE) ;
- ▶ des activités de SUEZ notamment dans l'eau et dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique (y compris Lydec au Maroc), Asie centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitales et environnementales (SES) ;
- ▶ deux incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale : Shanghai Industrial Park et Suzhou Industrial Park.

Lexique

Les entités, actifs et passifs du périmètre Nouveau SUEZ ont vocation à être regroupés par étapes de réorganisation juridique successives sous le contrôle d'une société dénommée SUEZ SA, contrôlée indirectement par le Consortium ; cette société est distincte de la société de tête de l'Ancien groupe SUEZ, également nommée SUEZ SA et contrôlée par VEOLIA depuis la finalisation de son OPA. À des fins de clarté :

- ▶ l'Ancien groupe SUEZ ayant fait l'objet d'une OPA par Veolia sera désigné par Ancien SUEZ dans la suite du document. Sa société

de tête SUEZ SA sera désignée par Holding Ancien SUEZ dans la suite du document ;

- ▶ la société SUEZ SA, contrôlée par le Consortium et ayant vocation à racheter le périmètre Nouveau SUEZ sera désignée Holding Nouveau SUEZ dans la suite du document. Cette société n'est pas contrôlée par l'Ancien SUEZ ni par VEOLIA.

1.2 Base de préparation des comptes combinés

Les entités, actifs et passifs du périmètre Nouveau SUEZ ont vocation à être regroupés par étapes de réorganisation juridique successives sous le contrôle de la Holding Nouveau SUEZ. Au 31 décembre 2021, Nouveau SUEZ ne constitue ainsi pas un groupe juridique autonome. À ce titre et dans un contexte de refinancement de sa dette d'acquisition par la Holding Nouveau SUEZ, les comptes combinés de Nouveau SUEZ ont pour objectif de présenter les résultats et la situation financière de l'ensemble des entités, actifs et passifs constituant l'activité opérationnelle du Nouveau SUEZ (tel que défini dans le SAPA) préalablement à cette réorganisation juridique.

Les comptes combinés de Nouveau SUEZ au 31 décembre 2021 sont présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche. Ils ont été préparés par la Directrice Générale, Sabrina Soussan et arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ SA (Holding Nouveau SUEZ) le 20 avril 2022.

Ces comptes ont été préparés dans le cadre du projet d'admission de titres de créance de la société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980.

Périmètre de combinaison

Le périmètre Nouveau SUEZ est constitué de l'ensemble des entités contrôlées, d'actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par l'Ancien SUEZ dont l'inventaire est établi dans Annexe G1 du SAPA. La note 21 présente le périmètre de combinaison.

Les méthodes d'intégration, sont celles retenues par l'Ancien SUEZ dans ses comptes IFRS 2020 et 2021. Elles traduisent le niveau de contrôle en 2020 et 2021 de l'Ancien SUEZ sur les différentes composantes du périmètre Nouveau SUEZ.

La cession par l'Ancien SUEZ au Consortium du périmètre Nouveau SUEZ est intervenue le 31 janvier 2022. Néanmoins, à cette date, plusieurs cessions de filiales ou d'activités restent à exécuter dès l'obtention des autorisations contractuellement ou légalement requises. La note 20 précise les données contributives clés relatives aux entités restant à transférer. À date d'arrêter des comptes, le management de la holding Nouveau SUEZ considère que la réalisation de ces opérations est hautement probable.

Autonomie du périmètre Nouveau SUEZ

Les états financiers reflètent l'autonomie du périmètre Nouveau SUEZ (« costs of doing business »).

Les services rendus à Nouveau SUEZ par SUEZ Groupe et SUEZ SA, sociétés acquises par Veolia font l'objet d'une facturation *via* des (i) management fees, (ii) redevances de savoir-faire, (iii) redevances de marque et (iv) des refacturations directes. Ces facturations historiques sont maintenues dans les comptes combinés car elles reflètent les « costs of doing business ».

Le management n'a pas identifié de coûts historiques complémentaires à affecter au périmètre Nouveau SUEZ en application de ce principe.

► **Fonctions Supports partagées (management fees) :** Les fonctions supports assurées par SUEZ Groupe et SUEZ SA pour le compte du périmètre du Nouveau SUEZ sont facturées via les managements fees. Elles ont été maintenues dans les comptes combinés à leur montant historique de facturation au Nouveau SUEZ. Elles représentent environ 51 m€ en 2021 et 47 m€ en 2020.

► **Redevances de savoir-faire, Marques et Propriété intellectuelle destinées à être acquises par le périmètre Nouveau SUEZ :** l'utilisation des marques et des éléments de propriété intellectuelle est facturée au périmètre Nouveau SUEZ. En conséquence, ces éléments d'actifs n'ont pas été intégrés dans les comptes combinés. Elles ont été maintenues dans les comptes combinés à leur montant historique de facturation au Nouveau SUEZ. Elles représentent environ 74 m€ en 2021 et 72 m€ en 2020.

Le chiffre d'affaires réalisé par Nouveau SUEZ auprès de l'Ancien SUEZ représente environ 67,3 m€ en 2021 tandis que le résultat opérationnel courant (ROC) réalisé par Nouveau SUEZ auprès de l'Ancien SUEZ s'élève à environ 0,8 m€ en 2021.

Approche retenue pour la préparation des comptes

Les principes et méthodes comptables ainsi que les hypothèses significatives retenus sont ceux du groupe SUEZ. Ils sont détaillés aux notes 1.3, 1.4, 1.5.

Les comptes combinés ont été préparés en retenant les valeurs des actifs (y compris les *goodwill* et les ajustements de juste valeur (en application d'IFRS 3) relatifs aux activités concernées) et des passifs, telles qu'elles figurent dans les comptes consolidés IFRS du groupe SUEZ pour chacune des périodes présentées.

Les actifs et passifs qui ne sont pas destinés à rejoindre le périmètre Nouveau SUEZ en application du SAPA, même s'ils sont inclus dans le patrimoine juridique des entités combinées au 31 décembre 2021 ont été exclus des comptes combinés. Les impacts au compte de résultat liés à ces actifs et passifs ont été exclus du résultat combiné sur l'ensemble des périodes présentées.

Les contrats de location (IFRS 16) dont bénéficient Nouveau SUEZ auprès du groupe SUEZ sont comptabilisés dans les comptes combinés.

Les instruments de couverture intégrés dans les comptes combinés sont ceux en place dans les entités du périmètre combinés.

Les engagements de retraite et actifs de couverture intégrés dans les comptes combinés sont ceux aux bornes de l'ensemble des entités du périmètre combiné.

En 2021 comme en 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans les comptes combinés sont l'intégralité de ceux dont les entités du périmètre combiné sont juridiquement propriétaires. Ils incluent notamment la centralisation de trésorerie auprès d'entités du groupe SUEZ non combinées (« cash pool »). Les montants et la maturité des prêts et emprunts au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 correspondent à l'intégralité des contrats conclus par les entités du périmètre Nouveau SUEZ.

La charge d'impôt 2021, comme celle de 2020, a été comptabilisée sur la base d'une fiscalité autonome (« standalone »), entité par entité, y compris pour les entités incluses dans les périmètres d'intégration fiscale du groupe SUEZ (cf note 1.5.15).

Les résultats présentés ne reflètent pas forcément ce qu'ils auraient été si le périmètre combiné avait existé comme un groupe juridiquement séparé sur les exercices présentés.

Prise en compte des événements subséquents

L'état de situation financière combiné du Nouveau SUEZ a été préparé en retenant les valeurs des actifs et des passifs tels qu'ils figurent dans les comptes consolidés du groupe SUEZ au 31 décembre 2021. Aucun événement subséquent significatif ne remet en cause cette valorisation.

1.3 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Nouveau SUEZ sont fournies pour les exercices 2020 et 2021 et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2021, les états financiers combinés du Nouveau SUEZ sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2021 ont été utilisés de manière identique sur l'exercice 2020.

1.3.1 Normes, amendements et interprétations appliqués à partir du 1^{er} janvier 2021

Les textes appliqués pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2021 sont les suivants :

- Amendement IFRS 16 – Contrats de location, traitant des allègements de loyers liés à la Covid-19 dont l'impact n'est pas significatif aux bornes de Nouveau SUEZ ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 dont l'impact n'est pas significatif aux bornes du Nouveau SUEZ ;
- décisions de l'IFRS IC publiées sur l'exercice :
 - l'IFRS IC a publié le 24 mai 2021 une décision relative au rythme de comptabilisation du coût normal de service dans les régimes à prestations définies ayant toutes les caractéristiques suivantes :
 - l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite,
 - le montant des avantages dépend de l'Ancienneté,
 - le montant de la prestation est plafonné, dès que le salarié atteint un certain nombre d'années de service.

Nouveau SUEZ s'est conformé en 2021 à la décision de l'IFRIC. La décision a conduit à une réduction des provisions pour retraite de 10 millions d'euros par la contrepartie des capitaux propres,

- l'IFRS IC a publié le 27 avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration/adaptation dans le cadre d'un contrat SaaS (« Software as a Service »). Cette décision clarifie les critères à prendre en compte pour établir si les coûts de configuration/adaptation sont à comptabiliser au sein de l'état de situation financière en actifs incorporels, ou en charges constatés d'avance, ou en charges au compte de résultat. Au 31 décembre 2021, l'analyse du groupe relative à l'application de cette décision est en cours.

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

1.3.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2021 et non anticipés

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'UE

- ▶ Amendement IAS37 – contrats onéreux : coût de réalisation d'un contrat ;
- ▶ Amendement IAS16 – immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- ▶ IFRS17- Contrats d'assurance.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE

- ▶ Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- ▶ Amendement IAS1 et IFRS practice statement 2 (guide d'application pratique de la matérialité – Informations à fournir sur les méthodes comptables) ;
- ▶ Amendements d'IFRS 1 et d'IAS12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique ;
- ▶ Amendement IAS1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant/non courant.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

L'environnement économique et financier conduit le Nouveau SUEZ à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers et actifs opérationnels. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Nouveau SUEZ dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs de provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des États financiers combinés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Nouveau SUEZ pour l'établissement des États financiers combinés portent principalement sur :

- ▶ l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (à l'exception des opérations relatives à des entités précédemment combinées; cf Note 2) ;
- ▶ l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 1.4.1.2) ;
- ▶ l'évaluation des instruments financiers (voir Note 1.4.1.6) ;
- ▶ l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (voir Notes 1.4.1.3 et 1.4.1.4) ;

- ▶ l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Note 1.4.1.7) ;
- ▶ l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (voir Note 1.4.1.7) ;
- ▶ l'évaluation des passifs de renouvellement (voir Note 1.4.1.5) ;
- ▶ l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 1.4.1.9).

1.4.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (à l'exception des opérations relatives à des entités précédemment combinées ; cf. Note 2)

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 Valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 8, 9 et 10)

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à comptabiliser des pertes de valeur.

1.4.1.3 Estimation des provisions (voir Note 16)

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la Société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 Engagements pour retraite (voir Note 17)

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Nouveau SUEZ estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 Passifs de renouvellement (voir Note 4.1.3)

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.6 Instruments financiers (voir Note 14)

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Nouveau SUEZ doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 Chiffre d'affaires Eau réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Notes 3.2 et 4.1.1)

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Nouveau SUEZ a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs. Cet estimé de chiffre d'affaires dit en « compteur » concerne principalement le secteur opérationnel Eau.

1.4.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction (voir Note 4.1.3)

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers combinés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser (voir Note 1.5.11.3).

1.4.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 7)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que les entités disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

Les déficits reportables d'origine Nouveau SUEZ qui appartiennent à des entités non combinées du fait des conventions d'intégrations fiscales en vigueur en 2020 et 2021 ne donnent pas lieu à comptabilisation d'impôt différé actif dans les comptes combinés car ils ne constituent pas des actifs de Nouveau SUEZ (cf. également Note 1.5.15).

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Nouveau SUEZ a exercé son jugement pour :

- ▶ la comptabilisation des contrats de concession ;
- ▶ le classement des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies notamment pour déterminer si leur cession est hautement probable à la date de clôture ;
- ▶ les regroupements d'activités et d'entités à effectuer pour la présentation des secteurs opérationnels au regard de leurs caractéristiques économiques.

Conformément à IAS 1, le Nouveau SUEZ présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 Méthodes comptables

1.5.1 Périmètre et méthodes d'intégration

Les méthodes d'intégration (globale, comptabilisation par mise en équivalence) et les pourcentages de détention et d'intérêt sont identiques à ceux retenus par l'Ancien SUEZ dans ses comptes au 31 décembre 2021 :

- ▶ les sociétés contrôlées exclusivement par l'Ancien sont combinées par intégration globale ;
- ▶ les activités conjointes sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé au niveau de l'Ancien SUEZ sont combinées en proportion des droits directs sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- ▶ la mise en équivalence s'applique :
 - aux coentreprises sur lesquelles Ancien SUEZ exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
 - aux entreprises associées dans lesquelles Ancien SUEZ exerce une influence notable. Selon cette méthode, une ligne spécifique du compte de résultat combiné intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » reprend la quote-part du résultat net de l'entreprise combiné par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Nouveau SUEZ.

La détermination de la méthode d'intégration est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers combinés, selon des modalités propres à chaque méthode d'intégration.

Le périmètre de combinaison utilisé pour l'établissement de ces comptes combinés Nouveau SUEZ est celui présenté dans l'annexe G-1 du « Share and Asset Purchase Agreement » (SAPA) signé entre SUEZ, Veolia et le Consortium.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes combinés

Les états financiers combinés du Groupe sont présentés en euro (€).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- ▶ les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- ▶ les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés combinés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés combinées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments des résultats globaux ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises

Le Nouveau SUEZ applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, il comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Nouveau SUEZ détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 Goodwills

a) Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT et UGT goodwill)

L'allocation des *goodwill* aux UGT correspond à celle opérée par Ancien SUEZ pour les besoins de ses comptes consolidés 2020 et 2021. La note 8.2 précise la valorisation des UGT *goodwill*.

Les deux principales UGT *goodwill* retenues sont les suivantes :

- ▶ Eau France ;
- ▶ Recyclage et Valorisation France.

Les autres UGT *goodwill* présentent des *goodwills* inférieurs à 100 millions d'euros par UGT.

L'ensemble des *goodwill* ont été testés en 2020 et en 2021.

b) Détermination des *goodwills*

En application de la norme IFRS 3, le *goodwill* est évalué comme étant l'excédent du total :

- i. de la contrepartie transférée ;
- ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du *goodwill* reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les *goodwills* relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

c) Évaluation des *goodwills*

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces *goodwills* sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.5.6 « Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills* ».

Les pertes de valeur relatives à des *goodwills* ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées et des coentreprises sont présentées respectivement en « quote-part de résultat net des entreprises associées » et en « quote-part de résultat net des coentreprises ».

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

b) Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- ▶ des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics ;
- ▶ des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- ▶ des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;
- ▶ des actifs de concessions ;
- ▶ des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée ;
- ▶ des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

| Durée (en nombre d'années) | Minimum | Maximum |
|---|---------|---------|
| Infrastructure concessions – durée des contrats | 10 | 50 |
| Portefeuille clients | 10 | 25 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 | 40 |

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Nouveau SUEZ n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès

lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Le Nouveau SUEZ applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Nouveau SUEZ utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)

| | |
|------------------------------|------------|
| Constructions ^(a) | 3 à 40 ans |
| Installations techniques | 2 à 70 ans |
| Matériel de transport | 3 à 14 ans |

(a) Y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 16.4.

1.5.6 Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des goodwill

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des goodwill, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables et des goodwill, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie, ce test de perte de valeur n'est effectué que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Nouveau SUEZ sont :

- ▶ au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - baisse de la demande ;
- ▶ au titre des indices internes :
 - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills*, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Nouveau SUEZ s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- ▶ des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- ▶ des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les actifs pour lesquels une décision de cession est prise sens de la norme IFRS 5, ceux-ci sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.7 Contrats de location signés en tant que preneur

Les contrats de location, signés par le Nouveau SUEZ en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

Le preneur applique un modèle comptable unique, qui consiste, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné, à enregistrer :

- ▶ des dettes de location au passif de l'état de situation financière ;
- ▶ des actifs dans l'état de situation financière au titre des droits d'utilisation ;

- ▶ des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- ▶ des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces derniers éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Nouveau SUEZ a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet événement.

Le Nouveau SUEZ paye aussi des loyers variables, qui varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués. Ces loyers variables sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit. Leur montant total pour l'année 2021 est présenté en Note 14.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux d'intérêt implicites des contrats n'étant pas facilement déterminables, le Nouveau SUEZ a donc utilisé les taux d'endettement marginaux des différentes entités portant les contrats de location pour calculer la dette de location du Groupe. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables.

Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont ré-estimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement :

- ▶ de la durée comptable de la location ;
- ▶ du nombre ou de la nature des biens loués ;
- ▶ du montant du loyer ;
- ▶ de l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Nouveau SUEZ comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs à la date de prise d'effet des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le Nouveau SUEZ a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une ré-estimation de dette de location est réalisée.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

Jugement exercé pour déterminer la durée comptable des contrats de location

La durée comptable des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- ▶ la durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer ;
- ▶ la durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le Nouveau SUEZ a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Nouveau SUEZ exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer.

Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Nouveau SUEZ réapprécie sa durée comptable, si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci :

- ▶ est à sa main ;
- ▶ et conduit le Nouveau SUEZ à avoir désormais la certitude raisonnable d'exercer une option qui n'avait pas été prise en compte lors de la détermination initiale de la durée de location ; ou qui conduit le Nouveau SUEZ à ne plus avoir la certitude raisonnable d'exercer une option qui avait été initialement prise en compte.

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable.

Comme précisé par l'IFRIC, les pénalités à prendre en compte dans la démarche de détermination de la durée d'un contrat incluent les pénalités économiques, notamment la valeur nette comptable d'agencements indissociables des biens loués, que le Nouveau SUEZ a payés, et qu'il perdrait s'il mettait fin au contrat de location concerné. Le Nouveau SUEZ intègre donc l'existence d'agencements non entièrement amortis qui devraient être abandonnés en cas d'arrêt du contrat de location dans l'appréciation de la durée du contrat de location.

L'application rétroactive de la décision de l'IFRIC n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes combinés du Nouveau SUEZ.

1.5.8 Stocks

Les stocks correspondent essentiellement aux matières recyclables en attente de traitement ou d'expédition, aux produits de traitement utilisés dans le cycle de production et traitement des eaux et aux pièces et consommables nécessaires à l'entretien des réseaux d'eau et actifs de traitement des déchets.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9.

1.5.9.1 Classement, évaluation et dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont pour l'essentiel de la trésorerie, ou des droits à recevoir de la trésorerie, ou des instruments de capitaux propres d'autres entités.

Ils sont répertoriés comme suit :

- ▶ actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non intégrées, instruments dérivés) ;
- ▶ actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances) ;
- ▶ instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

a) Participations dans les entités non combinées

Les participations du Nouveau SUEZ dans des sociétés non combinées sont classées :

- ▶ soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Nouveau SUEZ ne détient pas d'influence notable ;
- ▶ soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le Nouveau SUEZ, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Nouveau SUEZ ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- ▶ à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- ▶ à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

À chaque date de clôture, les participations dans des sociétés non combinées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- ▶ tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment ;
- ▶ *a contrario*, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers la contribution nette du groupe. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe ;

- ▶ il n'y a pas de comptabilisation de dépréciations des participations du Nouveau SUEZ dans les sociétés non combinées.

b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 1.5.9.3).

c) Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non combinées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession (se référer au paragraphe 1.5.11.4) ainsi que les créances clients et autres débiteurs à moins d'un an.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du Nouveau SUEZ ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie.

S'agissant des créances commerciales et des créances de location, elles ont constitué des matrices de risques de non-recouvrement par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour leurs matrices au moins une fois par an ou plus en fonction d'événements imprévisibles ayant des conséquences importantes (en 2020, effet de la pandémie Covid-19). Elles utilisent ces matrices pour calculer les dépréciations désormais en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients.

S'agissant des prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements, les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- ▶ situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- ▶ situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- ▶ situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- ▶ de la probabilité de défaut du débiteur ;
- ▶ du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand le Nouveau SUEZ a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au Nouveau SUEZ sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 1.5.11.3. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

1.5.9.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- ▶ les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- ▶ les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- ▶ les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le Nouveau SUEZ traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS 9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation

financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'Ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS 9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Nouveau SUEZ à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

1.5.9.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Nouveau SUEZ utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

a) Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

b) Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- ▶ couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- ▶ couverture de flux de trésorerie ;
- ▶ couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat combiné. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

c) Identification et documentation des relations de couverture

Le Nouveau SUEZ identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Nouveau SUEZ démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- ▶ il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- ▶ le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;
- ▶ la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Nouveau SUEZ utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

d) Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique *Mark-to-Market* ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

e) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- ▶ la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- ▶ la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- ▶ les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- ▶ dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, Le Nouveau SUEZ utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.10 Provisions

1.5.10.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Nouveau SUEZ ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Nouveau SUEZ concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- ▶ le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- ▶ la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost* et *Net Interest*).

L'IFRS IC a publié le 24 mai 2021 une décision relative au rythme de comptabilisation du coût normal de service dans les régimes à prestations définies ayant toutes les caractéristiques suivantes :

- ▶ l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- ▶ le montant des avantages dépend de l'Ancienneté ;
- ▶ le montant de la prestation est plafonné, dès que le salarié atteint un certain nombre d'années de service.

Le Nouveau SUEZ s'est conformé en 2021 à la décision de l'IFRIC.

La décision a été appliquée de façon rétroactive comme un changement de méthode comptable conformément aux termes d'IAS8.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Nouveau SUEZ comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

1.5.10.2 Autres provisions

Le Nouveau SUEZ comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Nouveau SUEZ a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité Recyclage et Valorisation). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Nouveau SUEZ comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

1.5.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

Le Nouveau SUEZ détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le Nouveau SUEZ ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le Nouveau SUEZ comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

Il ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que s'il :

- ▶ porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- ▶ réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;

- ▶ et réalise un important travail de supervision technique de telle façon qu'il prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires comprend les produits liés aux métiers suivants :

- ▶ Eau ;
- ▶ Recyclage et Valorisation ;
- ▶ Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

1.5.11.1 Eau

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.4.1.7).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.5.11.4.

1.5.11.2 Recyclage et Valorisation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- ▶ en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Nouveau SUEZ, dans l'activité de collecte des déchets ;
- ▶ en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.5.11.4.

1.5.11.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Nouveau SUEZ comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats (voir également la Note 1.5.13).

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats (voir Note 1.5.13). Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

1.5.11.4 Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et du Recyclage et Valorisation est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- ▶ le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire Nouveau SUEZ (critère déterminant) ;
- ▶ le concessionnaire Nouveau SUEZ est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre ;
- ▶ le concessionnaire Nouveau SUEZ a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure ;
- ▶ le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- ▶ le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- ▶ le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15. Les contrats de concession, la plupart du temps, incluent deux obligations de prestation : construction et exploitation :

- ▶ la prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire Nouveau SUEZ, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas selon la méthode de l'avancement des coûts, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client prend le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 1.6.15), tant que la construction est en cours. À la date de mise en service, l'actif contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le Nouveau SUEZ est rémunéré pour la prestation.

Ainsi :

- l'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le

Nouveau SUEZ. Ce schéma comptable s'applique notamment aux contrats BOT (*Build Operate Transfer*) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),

- quand le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, l'actif devient un actif incorporel : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur. Ce schéma correspond à la majorité des contrats de concession du Nouveau SUEZ,
- enfin, quand le concessionnaire n'obtient ce droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, que pour partie de sa prestation de construction, la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier pour cette partie, et un actif incorporel pour le montant résiduel ;
- ▶ la prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable ; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12 :

- ▶ quand l'actif créé est une créance, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance ; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires ;
- ▶ quand l'actif créé est un actif incorporel, il est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le Nouveau SUEZ peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- ▶ une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en charges d'exploitation, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier ;
- ▶ une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;
- ▶ une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.12 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

Le Nouveau SUEZ comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle il a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats. Ces coûts marginaux sont les coûts qu'il engage pour obtenir un contrat avec un client et qu'il n'aurait pas engagés s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

Le Nouveau SUEZ comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- ▶ sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières) ;
- ▶ procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur ;
- ▶ et qu'il s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite amortis en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client. Ils apparaissent dans la rubrique « Amortissements, dépréciations et provisions » du compte de résultat combiné et sont ainsi inclus dans le résultat opérationnel courant.

1.5.13 Actifs et passifs contrats

Le Nouveau SUEZ présente de façon isolée, à l'actif de l'état de situation financière, les créances clients correspondant au droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, en échange des obligations contractuelles dont il s'est déjà acquitté.

Il existe aussi des situations dans lesquelles il a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : « Actifs contrats non courants » et « Actifs contrats courants ». Les actifs contrats sont dépréciés, dès que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux décrits à la Note 1.5.9 pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que le Nouveau SUEZ n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées ; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : « Passifs contrats non courants » et « Passifs contrats courants ».

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Nouveau SUEZ qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- ▶ pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- ▶ charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37 ; y figurent également en 2021 l'impact exceptionnel de primes distribuées aux salariés du périmètre combinés par les sociétés combinées et liées à la réalisation de l'OPA de VEOLIA sur l'Ancien SUEZ et le versement anticipé des programmes de rémunération différés mis en place au sein du groupe SUEZ et dont ont bénéficié les salariés des sociétés combinées ;
- ▶ effets périmètre. Cette ligne regroupe :
 - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
 - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
 - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
 - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de combinaison ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés ;
- ▶ autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres ;
- ▶ autres opérations non récurrentes.

1.5.14 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs courants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif courant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

Conformément aux termes de la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie intègre des découverts bancaires quand la banque contrepartie peut exiger le remboursement à vue du

solde négatif et quand le solde des comptes concernés bascule régulièrement d'une position négative à une position positive. Dans ce cas, « l'état de flux de trésorerie combinés » inclut des explications sur les éléments de rapprochement avec le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière.

1.5.15 Impôts

Le Nouveau SUEZ calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt au 31 décembre 2021 a été comptabilisée sur la base d'une fiscalité « standalone », entité par entité, y compris pour les entités incluses dans les périmètres d'intégration fiscale.

En application de la convention d'intégration fiscale française, les déficits constatés pendant la période d'appartenance à l'intégration fiscale française de l'Ancien SUEZ sont la propriété de l'Ancien, En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre de ces déficits dans les états financiers combinés présentés.

L'ensemble des différences temporelles de chaque entité (servant de base aux impôts différés actifs et passifs) sont comptabilisées dans les états financiers combinés.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers combinés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la

comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Le Nouveau SUEZ ne comptabilise d'impôt différé à la date de première comptabilisation des contrats de location, puisqu'à cette date les différences temporelles relatives à l'actif et au passif de location se compensent intégralement. Des impôts différés sont en revanche reconnus après la date de prise d'effet des contrats à hauteur des différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales qui ne sont plus compensées du fait des différences de valeur comptable entre l'actif et le passif de location.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Nouveau SUEZ est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 2 Opérations majeures

2.1 Principales réorganisations internes au groupe SUEZ intervenues sur l'exercice 2021 et impactant les entités du périmètre de combinaison Nouveau SUEZ

En vue de l'acquisition par le Consortium du Nouveau SUEZ, plusieurs transactions d'acquisition et de cessions internes à l'Ancien SUEZ ont été réalisées entre le périmètre combiné et le périmètre non combiné. Les opérations qui impactent les comptes combinés consistent en :

- ▶ des achats par des sociétés combinées de titres dans des sociétés déjà combinées ;
- ▶ des cessions par des sociétés combinées de titres dans des sociétés non combinés.

L'impact sur l'actif net combiné de l'acquisition par des sociétés combinées des entités précédemment combinées correspond principalement à :

- ▶ 404,9 m€ afin d'acquérir les titres d'Acea (entité précédemment combinée) auprès de Holding Ancien SUEZ (entité non combinée) ;
- ▶ 251,4 m€ afin d'acquérir les titres de R&V Réunion (entité précédemment combinée) auprès de SUEZ Groupe (entité non combinée) ;
- ▶ 69,4 m€ afin d'acquérir les titres Ovak (entité précédemment combinée) auprès de SUEZ Groupe (entité non combinée) ;
- ▶ 27,8 m€ afin d'acquérir les titres Vak (entité précédemment combinée) auprès de SUEZ Groupe (entité non combinée) ;
- ▶ 26,4 m€ afin d'acquérir les titres BVK (entité précédemment combinée) auprès de SUEZ Groupe (entité non combinée) ;
- ▶ 514,9 m€ afin d'acquérir les titres de sociétés du périmètre Eau Asie (entités précédemment combinées) auprès de SITA Asia Pacific (entité non combinée).

Ces montants correspondent à l'essentiel de la ligne « Diminution de l'actif net combiné » qui s'élève à 1268,3 m€ sur l'état des variations de l'actif net combiné.

L'impact sur l'actif net combiné de la cession par des sociétés combinées d'entités non combinées correspond principalement à :

- ▶ 464,8 m€ afin de céder les titres d'IWS (entité non combinée) par R&V France (entité combinée) ;
- ▶ 244,6 m€ afin de céder les titres de SUEZ Australie (entité non combinée) par SUEZ International (entité combinée) ;
- ▶ 267,4 m€ afin de céder les titres OSIS (entité non combinée) par R&V France (entité combinée). Cette transaction n'est pas liée à l'acquisition par le Consortium.

Ces montants correspondent à l'essentiel de la ligne « Augmentations de l'actif net combiné » qui s'élève à 1061,4 m€ l'état des variations de l'actif net combiné.

L'impact de ces transactions sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés sous le libellé « Effet net des opérations de réorganisation pour la création du Nouveau SUEZ » dans l'état des flux de trésorerie des comptes combinés pour un total de 106,3 m€.

La différence entre ce flux positif de trésorerie la somme des augmentations et diminutions de l'actif net combiné (flux négatif de 207 m€) s'explique principalement par la part non réglée des transactions, inscrite dans les passifs courants.

2.2 Acquisition par la société SUEZ Asia Ltd (entité non combinée) des intérêts minoritaires dans SUEZ NWS (entité combinée) et Suyu (entité combinée) en Chine

Le 11 janvier 2021, Ancien SUEZ a annoncé la signature d'un accord avec son partenaire historique NWS Holdings Limited (NWS) pour acquérir les participations minoritaires de NWS dans toutes les activités communes des deux Groupes en Grande Chine. Ces acquisitions renforcent la présence d'Ancien SUEZ en Grande Chine et simplifie la structure de ses activités dans la région. À l'issue de l'opération, Ancien SUEZ détenait 100 % de SUEZ NWS et Suyu.

Le 11 Mai 2021, Ancien SUEZ a annoncé la finalisation de l'acquisition de la participation indirecte de 50 % de NWS (NWS Holdings Limited) dans Suyu au travers de sa filiale NWS Hong Kong Investment Limited (NWS HKI).

À la suite de l'acquisition de la participation indirecte de 50 % de NWS, Ancien SUEZ détenait désormais 100 % de Suyu.

Le 15 novembre 2021, l'acquisition de la totalité de la participation minoritaire de 42 % dans SUEZ NWS était finalisé.

Ces acquisitions ont été réalisées par la société SUEZ Asia Ltd qui n'est pas incluse dans le périmètre de combinaison. Ces opérations impacte l'actif net combiné part du Groupe de Nouveau SUEZ avec un impact de + 494,7 m€.

Note 3 Information sectorielle

3.1 Secteurs à présenter (« reportable segments »)

En 2020 comme en 2021, le périmètre Nouveau SUEZ faisait partie du groupe SUEZ. Les secteurs à présenter présentés ci-dessous sont donc ceux qui étaient utilisés par l'Ancien SUEZ.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, quatre reportable segments regroupant les activités des différentes régions et/ou *business units* ont été retenus par Ancien SUEZ pour présenter son information sectorielle ; ils ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité Exécutif de l'Ancien SUEZ, constitué des principaux décideurs opérationnels de l'Ancien SUEZ :

Les filiales de Nouveau SUEZ sont ainsi réparties selon les secteurs à présenter suivants :

- ▶ **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- ▶ **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels.

Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals ;

- ▶ **ETS** : ce secteur regroupe l'ensemble des prestations d'eau au profit du segment de la clientèle industrielle, les prestations de service et de traitement des déchets dangereux ainsi que les services, technologies et solutions (SMART) adaptés aux besoins spécifiques des clients industriels ou municipaux (Advanced Solutions) et les prestations de Consulting ;

- ▶ le secteur **Autres**.

3.2 Indicateurs clés par secteur à présenter (« reportable segments »)

En 2020 comme en 2021, le périmètre Nouveau SUEZ faisait partie du groupe SUEZ. Les indicateurs clés présentés ci-dessous sont donc ceux qui étaient utilisés par Ancien SUEZ. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes combinés.

Chiffre d'affaires

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|---------------------------------------|------------------|----------|----------------|------------------|----------|----------------|
| | Hors Groupe | Groupe | Total | Hors Groupe | Groupe | Total |
| Eau | 3 679,3 | 2,3 | 3 681,6 | 3 515,5 | 13,3 | 3 528,8 |
| Recyclage et Valorisation | 3 441,8 | 44,5 | 3 486,3 | 2 733,6 | 48,7 | 2 782,3 |
| ETS | 360,9 | 38,5 | 399,4 | 323,8 | 87,2 | 411,0 |
| Autres | 52,2 | - | 52,2 | 35,8 | 89,4 | 125,2 |
| Élimination des transactions internes | | (85,3) | (85,3) | | (238,6) | (238,6) |
| Total chiffre d'affaires | 7 534,2 | - | 7 534,2 | 6 608,7 | - | 6 608,7 |

EBITDA

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Eau | 907,1 | 812,2 |
| Recyclage et Valorisation | 489,8 | 349,8 |
| ETS | 36,1 | 19,4 |
| Autres | 21,2 | 1,3 |
| Total EBITDA | 1 454,2 | 1 182,7 |

EBIT

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Eau | 379,2 | 256,8 |
| Recyclage et Valorisation | 170,5 | (3,5) |
| ETS | 4,7 | (13,2) |
| Autres | (9,4) | (23,7) |
| Total EBIT | 545,0 | 216,4 |

Dotations aux amortissements

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Eau | (295,2) | (284,2) |
| Recyclage et Valorisation | (250,8) | (264,8) |
| ETS | (30,3) | (28,0) |
| Autres | (9,3) | (17,5) |
| Total dotation aux amortissements | (585,6) | (594,5) |

Capitaux employés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Eau | 3 405,3 | 3 915,1 |
| Recyclage et Valorisation | 1 500,7 | 1 595,3 |
| ETS | 291,3 | 228,0 |
| Autres | 14,2 | (422,8) |
| Total Capitaux employés | 5 211,5 | 5 315,6 |

Investissements corporels, incorporels et financiers

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Eau | (224,2) | (256,1) |
| Recyclage et Valorisation | (189,6) | (226,6) |
| ETS | (77,3) | (23,5) |
| Autres | 14,4 | 34,3 |
| Total investissements | (476,6) | (471,8) |

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- ▶ par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- ▶ par zone d'implantation des sociétés combinées pour les capitaux employés.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Chiffre d'affaires | | Capitaux employés | |
|------------------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
| France | 4 601,3 | 4 183,2 | 2 063,6 | 2 340,9 |
| Europe | 1 061,1 | 719,7 | 892,5 | 849,8 |
| Reste du monde | 1 871,8 | 1 705,8 | 2 255,4 | 2 124,9 |
| Total | 7 534,2 | 6 608,7 | 5 211,5 | 5 315,6 |

3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat opérationnel courant | 296,2 | 25,0 |
| (+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe | 175,2 | 119,3 |
| (-) Autres | 73,5 | 72,1 |
| EBIT | 544,9 | 216,4 |
| (-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions | 608,3 | 690,1 |
| (-) Paiement fondé sur des actions ^(a) | 19,5 | - |
| (-) Charges nettes décaissées des concessions | 281,5 | 276,2 |
| EBITDA | 1 454,2 | 1 182,7 |

(a) Hors dispositifs de rémunération en numéraire (plan d'attribution d'unités de performance et plan de rémunération à long terme).

3.4.2 Cost of doing Business

L'Ancien SUEZ n'intégrait pas dans la définition de ses indicateurs EBIT et EBITDA les redevances de savoir-faire et marque facturées

à ses filiales. Celles-ci représentent cependant une part du cost of doing business selon la Direction du Nouveau SUEZ. Le tableau ci-dessous présente l'impact qu'aurait l'intégration de ces montants sur l'EBIT et l'EBITDA.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| EBIT | 544,9 | 216,4 |
| (-) Redevances de savoir faire et marques | 73,5 | 72,2 |
| EBIT y compris redevances | 471,4 | 144,2 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| EBITDA | 1 454,2 | 1 182,7 |
| (-) Redevances de savoir faire et marques | 73,5 | 72,2 |
| EBITDA y compris redevances | 1 380,7 | 1 110,5 |

3.4.3 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| (+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes | 2 927,6 | 2 962,0 |
| (+) <i>Goodwills</i> nets | 999,4 | 959,6 |
| (+) Droits d'utilisation | 467,5 | 573,8 |
| (+) Instruments de capitaux propres (hors VMP et mise à la juste valeur) | 88,8 | 123,6 |
| (+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement) | 757,2 | 795,7 |
| (+) Participation dans les coentreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt) | 626,7 | 851,4 |
| (+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt) | 1 677,0 | 778,3 |
| (+) Créances clients et comptes rattachés | 2 491,9 | 2 327,3 |
| (+) Stocks | 209,8 | 192,5 |
| (+) Actifs contrats | 363,4 | 333,9 |
| (+) Autres actifs courants et non courants | 918,5 | 1 037,7 |
| (-) Provisions et pertes/gains actuariels sur retraites | (802,4) | (747,0) |
| (-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés | (2 225,9) | (1 660,7) |
| (-) Passifs contrats | (726,4) | (755,2) |
| (-) Autres passifs courants et non courants | (2 555,2) | (2 456,6) |
| (-) Autres passifs financiers | (6,5) | (0,7) |
| Capitaux employés | 5 211,5 | 5 315,6 |

3.4.4 Réconciliation des investissements avec le tableau de flux de trésorerie

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Investissements corporels et incorporels | (409,2) | (455,0) |
| Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis | (7,8) | 13,8 |
| Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises | (37,3) | (25,6) |
| Acquisitions d'instruments de capitaux propres | (22,3) | (5,0) |
| Total investissements | (476,6) | (471,8) |

Note 4 Résultat opérationnel courant

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 Chiffre d'affaires par nature

La répartition du chiffre d'affaires du Nouveau SUEZ par nature de prestations est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Vente, transport et distribution d'électricité | 429,1 | 406,7 |
| Eau, recyclage et valorisation | 6 314,0 | 5 545,6 |
| Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services | 791,1 | 656,4 |
| Total | 7 534,2 | 6 608,7 |

4.1.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur sur les contrats signés avec les clients pour les activités suivantes : contrats de construction (hors travaux neufs et concessions), ventes d'équipement et ingénierie.

La décomposition du carnet de commandes est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Total | Moins d'1 an | De 1 à 5 ans | Au-delà de 5 ans |
|------------------------------|---------|--------------|--------------|------------------|
| 31 décembre 2021 | 1 159,6 | 582,5 | 538,1 | 39 |
| 31 décembre 2020 | 1 221,8 | 509,4 | 642,2 | 70,2 |

4.1.3 Actifs et passifs contrats

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de construction :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|------------------------------|------------------|---------|------------------|---------|
| | Non courant | Courant | Non courant | Courant |
| Actifs contrats | 67,2 | 296,1 | 66,2 | 267,7 |
| Passifs contrats | 133,8 | 592,6 | 103,6 | 651,6 |

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de constructions :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Montants dus par les clients au titre des contrats de construction | 168,6 | 128,4 |
| Montants dus aux clients au titre des contrats de construction | 239,5 | 154,6 |
| Position Nette | (70,9) | (26,2) |

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées | 4 352,0 | 3 898,4 |
| Avances reçues | 174,0 | 210,3 |
| Retenues de garanties | 47,1 | 21,7 |

4.2 Charges de personnel

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Avantages à court terme | (1 807,2) | (1 709,4) |
| Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire | (30,9) | 1,4 |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme | (9,8) | (46,8) |
| Total | (1 847,9) | (1 754,8) |

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Leur variation entre 2020 et 2021 s'explique principalement par les mécanismes de réductions de charges sociales et de chômage partiel mis en place par les autorités en France en 2020 (impacts COVID).

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 17. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 17.2.3).

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Amortissements | (585,6) | (594,3) |
| Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs | (7,5) | (62,8) |
| Variation nette des provisions ^(a) | (15,2) | (33,0) |
| Total | (608,3) | (690,1) |

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 4.2 ci-dessus.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Autres produits opérationnels | 231,2 | 210,9 |
| Autres charges opérationnelles | (2 755,8) | (2 857,7) |
| Sous-traitance | (1 231,4) | (1 068,8) |
| Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés | (289,0) | (251,4) |
| Autres charges | (1 235,4) | (1 537,5) |
| Total | (2 524,6) | (2 646,7) |

La « sous-traitance » correspond essentiellement à des charges engagées dans le cadre de l'externalisation d'une partie du cycle de production.

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : personnel extérieur, dépenses d'entretien des actifs industriels et honoraires.

Note 5 Résultat des activités opérationnelles

5.1 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Pertes de valeur | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | (15,5) | (99,1) |
| Droits d'utilisation | (5,1) | - |
| Actifs financiers | (20,8) | (28,4) |
| Total | (41,4) | (127,5) |
| Reprises de pertes de valeur | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 9,4 | 10,6 |
| Actifs financiers | 11,3 | 18,9 |
| Total | 20,7 | 29,5 |
| Total | (20,7) | (98,0) |

5.1.1 Pertes de valeur sur *goodwills*

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 8.3 n'ont fait apparaître aucune perte de valeur.

5.1.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles

En 2021, ce poste inclut essentiellement des montants individuellement non significatifs.

En 2020, ce poste inclut essentiellement des dépréciations de sites dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation, essentiellement en France.

5.1.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2021 comme en 2020, ces pertes correspondent essentiellement à des dépréciations de créances financières en France.

5.2 Restructurations

Au 31 décembre 2021, les charges de restructurations correspondent principalement à des coûts liés à la mise en œuvre de divers plans de restructuration au sein du Nouveau SUEZ ainsi que, à hauteur de 29 m€, à l'impact du versement anticipé par les entités combinées à leurs salariés des plans de rémunérations différés en place au sein de l'Ancien SUEZ et l'impact des primes spéciales mises en place dans le cadre de la création du Nouveau SUEZ.

Au 31 décembre 2020, ces restructurations correspondent essentiellement à des coûts liés à la mise en œuvre du plan stratégique Shaping SUEZ 2030 en France notamment.

5.3 Résultat de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 décembre 2021, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont non significatives.

Note 6 Résultat financier

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|---------------------------------------|------------------|-------------|---------------|------------------|-------------|---------------|
| | Charges | Produits | Total | Charges | Produits | Total |
| Coût de la dette nette | (39,0) | 8,4 | (30,6) | (61,5) | 29,1 | (32,4) |
| Autres produits et charges financiers | (76,6) | 26,5 | (50,1) | (52,0) | 13,1 | (38,9) |
| Résultat financier | (115,6) | 34,9 | (80,7) | (113,5) | 42,2 | (71,3) |

6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|---|------------------|------------|---------------|------------------|-------------|---------------|
| | Charges | Produits | Total | Charges | Produits | Total |
| Charges d'intérêts sur dette brute | (29,3) | - | (29,3) | (38,3) | - | (38,3) |
| Charges d'intérêts sur dette de location | (7,5) | - | (7,5) | (8,8) | - | (8,8) |
| Résultat de change sur dettes financières et couvertures | (1,2) | 2,6 | 1,4 | (2,5) | 5,1 | 2,6 |
| Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts | - | - | - | - | 0,6 | 0,6 |
| Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | - | 5,2 | 5,2 | - | 16,4 | 16,4 |
| Coûts d'emprunts capitalisés | - | 0,4 | 0,4 | - | 1,0 | 1,0 |
| Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière | (1,0) | 0,2 | (0,8) | (11,9) | 6,0 | (5,9) |
| Coût de la dette nette | (39,0) | 8,4 | (30,6) | (61,5) | 29,1 | (32,4) |

6.2 Autres produits et charges financiers

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|---|------------------|-------------|---------------|------------------|-------------|---------------|
| | Charges | Produits | Total | Charges | Produits | Total |
| Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme | (4,2) | 0,1 | (4,1) | (4,7) | 0,1 | (4,6) |
| Désactualisation des autres provisions et passifs long terme | (27,4) | - | (27,4) | (29,3) | - | (29,3) |
| Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net | - | - | - | - | - | - |
| Produits générés par les instruments de capitaux propres | - | 2,0 | 2,0 | - | 1,9 | 1,9 |
| Autres | (45,0) | 24,4 | (20,6) | (18,0) | 11,1 | (6,9) |
| Autres produits et charges financiers | (76,6) | 26,5 | (50,1) | (52,0) | 13,1 | (38,9) |

Note 7 Impôt sur les sociétés

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 100,0 millions d'euros en 2021 contre une charge de 44,7 millions d'euros en 2020. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Impôt exigible | (97,6) | (71,1) |
| Impôts différés | (2,4) | 26,4 |
| Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat | (100,0) | (44,8) |

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 |
|---|-------------------------|
| Résultat net | 187,7 |
| - Part dans les entreprises associées et coentreprises | 175,2 |
| - Impôt sur les bénéfices | (100,0) |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A) | 112,5 |
| Taux d'impôt normatif de SUEZ (B) | 28,4 % |
| Charge d'impôt théorique (C) = (A) X (B) | (32,1) |
| En effet : | |
| Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères | 13,1 |
| Différences permanentes | (91,8) |
| Éléments taxés à taux réduit ou nul | 4,0 |
| Compléments d'impôt | (2,1) |
| Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles | (12,0) |
| Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus | 13,4 |
| Effet des changements de taux d'impôt | 5,0 |
| Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt | 1,8 |
| Autres | 0,7 |
| Charge d'impôt inscrite au compte de résultat | (100,0) |
| Taux d'impôt effectif (Charge d'impôt de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées) | 88,9 % |

Les différences permanentes d'un montant de (91,8 m€) correspondent essentiellement à un effet impôt induit par les réorganisations internes.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit de la charge d'impôts différés du compte de résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Impôts différés actifs | | |
| Reports déficitaires | 12,1 | 1,2 |
| Engagements de retraite | (1,2) | (4,8) |
| Concessions | (1,1) | 3,8 |
| Provisions non déduites | (7,7) | 12,8 |
| Écart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations | 0,2 | 0,9 |
| Mise à juste valeur des instruments financiers | 0,3 | (0,5) |
| Autres | (9,2) | (2,5) |
| Total | (6,6) | 10,9 |
| Impôts différés passifs | | |
| Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations | 13,3 | 12,3 |
| Concessions | 6,6 | (14,4) |
| Provisions à caractère fiscal | (7,8) | (0,5) |
| Mise à juste valeur des actifs et passifs | (10,4) | (6,7) |
| Autres | 2,5 | 24,8 |
| Total | 4,2 | 15,5 |
| Impôts différés nets | (2,4) | 26,4 |

7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôts différés comptabilisés en flux « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Écarts actuariels | 3,6 | 0,4 |
| Couverture de flux de trésorerie | 0,1 | (2,5) |
| Total hors quote-part des entreprises associées et coentreprises^(a) | 3,7 | (2,1) |
| Quote-part des entreprises associées | (2,7) | 4,3 |
| Total | 1,0 | 2,3 |

7.3 Impôts différés dans les états de situations financières combinées

7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Actifs | Passifs | Positions nettes |
|---|--------------|----------------|------------------|
| Au 1^{er} janvier 2021 | 374,7 | (180,0) | 194,7 |
| Effet résultat de la période | (6,6) | 4,2 | (2,4) |
| Effet réserves et autres éléments du résultat global ^(a) | 4,1 | (0,1) | 4,0 |
| Effet périmètre | (14,5) | (81,3) | (95,8) |
| Effet change | 7,0 | (12,6) | (5,6) |
| Autres effets | (41,0) | (0,5) | (41,5) |
| Effet de présentation nette par entité fiscale | (7,2) | 7,2 | - |
| Au 31 décembre 2021 | 316,6 | (263,1) | 53,5 |

(a) Hors quote part des entreprises associées et coentreprises.

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans les états de situations financières combinés (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Impôts différés actifs | | |
| Reports déficitaires et crédits d'impôts | 41,8 | 17,8 |
| Engagements de retraite | 97,1 | 93,2 |
| Concessions | 41,9 | 39,3 |
| Provisions non déduites | 56,8 | 59,9 |
| Écart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations | 88,6 | 85,7 |
| Mise à juste valeur des instruments financiers | 7,3 | 6,5 |
| Autres | 65,0 | 51,8 |
| Total | 398,5 | 354,2 |
| Impôts différés passifs | | |
| Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations | (299,3) | (307,2) |
| Concessions | (92,7) | (99,2) |
| Provisions à caractère fiscal | (22,8) | (15,0) |
| Mise à juste valeur des instruments financiers | (40,5) | (28,7) |
| Autres | 110,3 | 290,7 |
| Total | (345,0) | (159,4) |
| Impôts différés nets | 53,5 | 194,8 |

7.4 Impôts différés non comptabilisés

7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

► Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2021, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans les états de situations financières combinés (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 62,6 millions d'euros, contre 70,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

► Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Un impôt différé passif significatif est comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Nouveau SUEZ est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence s'inverse dans un avenir prévisible.

Note 8 Goodwills

8.1 Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)

| | Valeur brute | Pertes de valeur | Valeur nette |
|----------------------------|----------------|------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2020 | 967,4 | (7,8) | 959,6 |
| Variations de périmètre | 10,9 | - | 10,9 |
| Pertes de valeur | - | - | - |
| Écarts de conversion | 8,5 | - | 8,5 |
| Autres | 20,4 | - | 20,4 |
| Au 31 décembre 2021 | 1 007,2 | (7,8) | 999,4 |

En 2021, la variation nette des *goodwills* ressort à +39,8 millions d'euros et résulte principalement :

- de l'impact des écarts de conversion notamment du dollar de Hong Kong pour +3,9 millions d'euros et du Yuan +2,9 millions d'euros;

- de l'entrée de périmètre d'une entité australienne pour +12,9 millions d'euros.

8.2 Principales UGT *goodwill*

La répartition du *goodwill* par UGT *goodwill* est la suivante :

(en millions d'euros)

| | Secteur opérationnel | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|---------------------------|------------------|------------------|
| UGT Significatives | | | |
| Eau France | Eau | 341,5 | 341,4 |
| R&V France | Recyclage et Valorisation | 492,0 | 495,6 |
| Autres UGT (<i>goodwills</i> inférieurs individuellement à 80 millions d'euros) | | 165,9 | 122,7 |
| Total | | 999,4 | 959,6 |

8.3 Test de perte de valeur

L'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie *goodwill* (UGT) significatives font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la dernière visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre, du budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du *business plan*.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- ▶ des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité Exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- ▶ une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 1,6 % et 4,3 % selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre »⁽¹⁾ normatif (définition propre aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;

- ▶ un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2021 sont compris entre 4,1 % et 4,6 %.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* se fonde sur trois scénarii (« low », « medium » et « high ») différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Nouveau SUEZ estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les *goodwills* présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2021, Nouveau SUEZ a également considéré dans le cadre des tests de valeurs recouvrables, la valeur des transactions à réaliser (transaction Consortium).

Principales hypothèses utilisées sur les *goodwills* significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le *goodwill* est significatif :

| Unités Génératrices de Trésorerie | Méthodes de valorisation | Taux d'actualisation |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Eau France | DCF | 4,3 % |
| R&V France | DCF | 4,3 % |

8.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

| Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable | Taux d'actualisation | | Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif | |
|---|----------------------|---------|---|---------|
| | - 50 pb | + 50 pb | - 50 pb | + 50 pb |
| Eau France | 27 % | - 18 % | - 18 % | 27 % |
| R&V France | 53 % | - 34 % | - 33 % | 50 % |

Par ailleurs, le Nouveau SUEZ s'est assuré, en 2021, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5 %) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du *goodwill* des différentes UGT significatives.

(1) Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un Impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

8.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur à présenter de la valeur comptable des *goodwills* s'établit comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 1 ^{er} janvier 2021 |
|------------------------------|------------------|------------------------------|
| Eau | 419,9 | 409,1 |
| Recyclage et Valorisation | 506,3 | 495,6 |
| ETS | 73,3 | 54,9 |
| Total | 999,4 | 959,6 |

Note 9 Immobilisations incorporelles

9.1 Variation des immobilisations incorporelles

| <i>(en millions d'euros)</i> | Logiciels | Droits incorporels sur contrats de concession | Autres | Total |
|--|----------------|---|----------------|------------------|
| A. Valeur brute | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 529,3 | 2 827,1 | 513,2 | 3 869,6 |
| Acquisitions | 32,9 | 135,3 | 41,9 | 210,1 |
| Cessions | (6,5) | (212,6) ^(a) | (3,8) | (222,9) |
| Écarts de conversion | 0,8 | 62,7 | 1,4 | 64,9 |
| Variations de périmètre | (1,6) | - | 6,3 | 4,7 |
| Autres | 27,1 | - | (32,2) | (5,1) |
| Au 31 décembre 2021 | 582,0 | 2 812,5 | 526,8 | 3 921,3 |
| B. Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | (371,5) | (1 671,3) | (351,9) | (2 394,7) |
| Amortissements | (43,2) | (179,4) | (19,6) | (242,2) |
| Pertes de valeur | - | (1,7) | - | (1,7) |
| Cessions | 5,6 | 204,3 ^(a) | 3,8 | 213,7 |
| Écarts de conversion | (0,7) | (27,6) | (0,7) | (29,0) |
| Variations de périmètre | 1,1 | - | (3,0) | (1,9) |
| Autres | (1,3) | (4,1) | (0,3) | (5,7) |
| Au 31 décembre 2021 | (410,0) | (1 679,8) | (371,7) | (2 461,5) |
| C. Valeur comptable nette | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 157,8 | 1 155,8 | 161,3 | 1 474,9 |
| Au 31 décembre 2021 | 172,0 | 1 132,7 | 155,1 | 1 459,8 |

(a) À la fin des contrats de concession, les actifs incorporels entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 sont soldés, en valeur brute, amortissements et pertes de valeur par un flux de cession.

9.2 Informations sur les immobilisations incorporelles

Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Nouveau SUEZ gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (voir Notes 1.4.11.3), dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Nouveau SUEZ en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant est en diminution au 31 décembre 2021 pour 33,7 millions d'euros. Cette baisse se justifie par l'effet de la pandémie de Covid-19 et des reports de projets innovation et Recherche et de Développement afférents.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives pour l'exercice 2021.

Note 10 Immobilisations corporelles

10.1 Variation des immobilisations corporelles

| <i>(en millions d'euros)</i> | Terrains | Constructions | Installations techniques | Matériel de transport | Coûts de démantèlement et de reconstitution activés | Immobilisations en cours | Autres | Total immobilisations corporelles |
|--|----------------|----------------|--------------------------|-----------------------|---|--------------------------|----------------|-----------------------------------|
| A. Valeur brute | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 826,7 | 997,7 | 2 049,3 | 340,7 | 306,7 | 223,9 | 123,8 | 4 868,8 |
| Acquisitions | 3,0 | 16,0 | 46,4 | 3,1 | - | 145,3 | 4,2 | 218,0 |
| Cessions | (2,3) | (15,2) | (68,8) | (27,1) | - | - | (8,8) | (122,2) |
| Écarts de conversion | 0,1 | 2,0 | 20,6 | 1,2 | - | 0,8 | 1,7 | 26,4 |
| Variations de périmètre | - | (0,4) | (43,5) | 5,3 | (3,5) | 5,0 | 1,4 | (35,7) |
| Autres | (16,7) | 15,3 | 50,4 | 2,0 | 5,2 | (69,2) | 2,1 | (10,9) |
| Au 31 décembre 2021 | 810,8 | 1 015,4 | 2 054,4 | 325,2 | 308,4 | 305,8 | 124,4 | 4 944,4 |
| B. Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | (563,3) | (685,1) | (1 405,9) | (310,5) | (306,7) | (6,1) | (104,1) | (3 381,7) |
| Amortissements | (41,5) | (35,0) | (101,9) | (14,9) | - | - | (6,0) | (199,3) |
| Pertes de valeur | (9,9) | (1,8) | (0,1) | - | - | (0,5) | (1,5) | (13,8) |
| Cessions | 3,3 | 16,3 | 50,0 | 25,5 | - | 2,7 | 8,2 | 106,0 |
| Écarts de conversion | - | (0,7) | (9,4) | (1,1) | - | - | (1,4) | (12,6) |
| Variations de périmètre | - | 0,3 | 19,1 | (4,2) | 3,5 | - | (1,1) | 17,6 |
| Autres | 3,5 | 7,7 | (0,8) | 2,2 | (5,3) | - | (0,1) | 7,2 |
| Au 31 décembre 2021 | (607,9) | (698,3) | (1 449,0) | (303,0) | (308,5) | (3,9) | (106,0) | (3 476,6) |
| C. Valeur comptable nette | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 263,4 | 312,6 | 643,4 | 30,2 | - | 217,8 | 19,7 | 1 487,1 |
| Au 31 décembre 2021 | 202,9 | 317,1 | 605,4 | 22,2 | (0,1) | 301,9 | 18,4 | 1 467,8 |

En 2021, les principales variations correspondent aux acquisitions d'immobilisations en cours (+145,3 millions d'euros) réalisées essentiellement en France.

10.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières sont stables et s'élèvent à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

10.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Nouveau SUEZ se sont engagées à investir dans des installations techniques que les tiers concernés s'engagent à leur livrer en contrepartie.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles pris par le Nouveau SUEZ s'élèvent à 111,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 11 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

11.1 Participations dans les coentreprises

Les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues à 50% par le groupe SUEZ NWS Limited basé à Hong Kong et à 50% par les collectivités locales concédantes. Compte tenu de l'intégration globale de SUEZ NWS Limited dans l'Ancien SUEZ, les titres de l'ensemble des coentreprises détenues (dont les joint-ventures chinoises précitées) sont mis en équivalence en fonction de leur taux de détention par SUEZ NWS Limited (50% pour les joint-ventures chinoises) et représentent 620,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'autre participation significative au 31 décembre 2020, le groupe Suyu, n'est plus présentée en coentreprise au 31 décembre 2021. La finalisation, le 11 mai 2021, de l'acquisition de la participation de 50% de NWS (NWS Holdings Limited) dans Suyu a porté la détention de Ancien SUEZ dans cette dernière à 100%. Par ailleurs, cette opération a entraîné le reclassement en « entreprise associées » de Derun Environnement, détenue à 25,1%, et jusqu'alors classée en coentreprises à travers le groupe Suyu.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Participations dans les coentreprises | | Quote-part de résultat net dans les coentreprises | |
|------------------------------|---------------------------------------|------------------|---|------------------|
| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
| Groupe SUEZ NWS Limited | 620,5 | 532,0 | 45,2 | 33,8 |
| Groupe Suyu | 0,0 | 313,2 | 0,0 | 1,4 |
| Autres | 6,2 | 6,3 | (0,1) | 1,4 |
| Total | 626,7 | 851,4 | 45,2 | 36,6 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net | 45,2 | 36,6 |
| Autres éléments du résultat global (OCI) | 28,9 | 4,3 |
| Résultat global | 74,1 | 40,9 |

Sont présentés ci-dessous les états financiers résumés (à 100%) des joint-ventures chinoises mises en équivalence chez SUEZ NWS Limited d'une part, et du groupe Suyu, pour l'exercice 2020 uniquement, d'autre part, car ces participations restent les plus significatives au niveau du Nouveau SUEZ.

États de situations financières résumés

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------------|
| | Joint-ventures chinoises | Joint-ventures chinoises | Groupe Suyu (a) |
| Actifs non courants | 1 514,4 | 1 347,0 | 844,4 |
| Actifs courants | 593,6 | 535,3 | 7,7 |
| <i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 289,8 | 266,5 | 7,7 |
| Total Actif | 2 108,1 | 1 882,3 | 852,1 |
| Capitaux propres part du Groupe | 1 122,3 | 975,2 | 626,4 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 9,6 | 8,0 | - |
| Total Capitaux propres | 1 131,9 | 983,2 | 626,4 |
| Passifs non courants | 355,8 | 311,0 | 192,4 |
| Passifs courants | 620,4 | 588,1 | 33,3 |
| Total Passif et Capitaux propres | 2 108,1 | 1 882,3 | 852,1 |
| Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent | 39,3 | 63,2 | - |

(a) En 2021, le Groupe, au travers de sa filiale SUEZ Asia, a racheté 50% supplémentaires dans le groupe Suyu. Suite à cette opération, SUEZ ne consolide plus le groupe Suyu en coentreprise. Désormais, SUEZ détient directement 25,1% de Derun Environnement, entité classée dorénavant en participation dans les entreprises associées. Elle était auparavant classée en coentreprise à travers le groupe Suyu.

Comptes de résultat résumés

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------|
| | Joint-ventures chinoises | Joint-ventures chinoises | Groupe Suyu |
| Chiffre d'affaires | 601,2 | 541,1 | - |
| Résultat opérationnel courant | 116,1 | 111,7 | (0,1) |
| Résultat net part du Groupe | 90,9 | 70,5 | 2,9 |
| Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle | 1,0 | 1,1 | - |
| Résultat net | 91,9 | 71,6 | 2,9 (a) |
| Autres éléments du résultat global (OCI) (b) | 96,3 | (24,7) | (12,5) |
| Résultat global de l'exercice | 188,1 | 46,9 | (9,6) |

(a) Quote-part de résultat de mise en équivalence de Derun Environnement dans le groupe Suyu.

(b) Ces montants correspondent à la variation des écarts de conversion.

11.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | Participations dans les entreprises associées | | Quote-part de résultat net dans les entreprises associées | |
|---|---|------------------|---|------------------|
| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
| Groupe Acea | 658,8 | 624,3 | 70,3 | 65,0 |
| Derun | 782,4 | - | 37,1 | - |
| Autres (contributions individuelles inférieures à 10% du total) | 235,8 | 154,0 | 22,7 | 17,7 |
| Total | 1 677,0 | 778,3 | 130,1 | 82,7 |

(en millions d'euros)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net | 130,1 | 82,7 |
| Autres éléments du résultat global (OCI) | 83,6 | (3,3) |
| Résultat global | 213,7 | 79,4 |

Les informations présentées ci-dessous pour le groupe Acea représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat résumés.

À la date de publication des comptes combinés annuels 2021 du Nouveau SUEZ, les états financiers combinés au 31 décembre

2021 du groupe Acea ne sont pas disponibles. Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 30 septembre 2021 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

États de situations financières résumés du groupe Acea

(en millions d'euros)

| | 30 septembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|-------------------|------------------|
| Actifs non courants | 7 660,0 | 7 311,0 |
| Actifs courants | 2 736,4 | 2 362,6 |
| dont Trésorerie et équivalents de trésorerie | 746,5 | 642,2 |
| Total Actif | 10 396,4 | 9 673,6 |
| Capitaux propres part du Groupe | 2 067,9 | 1 964,9 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 381,7 | 358,4 |
| Total Capitaux propres | 2 449,6 | 2 323,3 |
| Passifs non courants | 5 614,3 | 4 839,0 |
| Passifs courants | 2 332,5 | 2 511,3 |
| Total Passif et Capitaux propres | 10 396,4 | 9 673,6 |
| Dividendes à 100 % versés au titre de l'exercice précédent | 170,0 | 166,1 |

Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois du groupe Acea

(en millions d'euros)

| | 30 septembre 2021 | 30 septembre 2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 765,8 | 2 471,60 |
| Résultat opérationnel brut | 930,2 | 858,7 |
| Résultat opérationnel | 459,7 | 426 |
| Résultat net part du Groupe | 248,6 | 218,7 |
| Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle | 31,7 | 32,4 |
| Résultat net | 280,3 | 251,1 |
| Autres éléments du résultat global | 27,2 | (3,2) |
| Résultat global de l'exercice | 307,5 | 247,9 |

Note 12 Instruments financiers

12.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur | 52,7 | - | 52,7 | 82,9 | - | 82,9 |
| Prêts et créances au coût amorti | 606,4 | 2 642,7 | 3 249,1 | 741,9 | 2 381,2 | 3 123,1 |
| Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) | 606,4 | 150,8 | 757,2 | 741,9 | 53,9 | 795,8 |
| Clients et autres débiteurs | - | 2 491,9 | 2 491,9 | - | 2 327,3 | 2 327,3 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur | 0,1 | 36,9 | 37,0 | - | 30,5 | 30,5 |
| Instruments financiers dérivés | 0,1 | 9,7 | 9,8 | - | 7,1 | 7,1 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | - | 27,2 | 27,2 | - | 23,4 | 23,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | 1 157,9 | 1 157,9 | - | 1 031,0 | 1 031,0 |
| Placements financiers liquides | - | - | - | - | - | - |
| Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie | - | 1 157,9 | 1 157,9 | - | 1 031,0 | 1 031,0 |
| Total | 659,2 | 3 837,5 | 4 496,7 | 824,8 | 3 442,7 | 4 267,5 |

12.1.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les mouvements sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur s'analysent de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Instruments de capitaux propres à la JV par OCI | Instruments de capitaux propres à la JV par résultat |
|---|--|---|
| Au 31 décembre 2020 | 82,8 | 0,1 |
| Acquisitions | 21,4 | - |
| Cessions (valeur comptable cédée) | (9,1) | - |
| Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres | 25,1 | - |
| Variation de juste valeur enregistrée en résultat | - | - |
| Variations de périmètre, change et divers | (67,8) | 0,2 |
| Au 31 décembre 2021 | 52,4 | 0,3 |

Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI et par résultat détenus par le Groupe au 31 décembre 2021 sont des titres non cotés.

12.1.2 Prêts et créances au coût amorti

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) | 606,4 | 150,8 | 757,2 | 741,9 | 53,9 | 795,8 |
| Prêts aux sociétés affiliées ^(a) | 582,0 | 13,9 | 595,9 | 557,1 | 27,6 | 584,7 |
| Autres créances au coût amorti | - | - | - | - | - | - |
| Créances de concessions | 24,4 | 136,9 | 161,3 | 184,8 | 26,3 | 211,1 |
| Créances de location financement | - | - | - | - | - | - |
| Clients et autres débiteurs | - | 2 491,9 | 2 491,9 | - | 2 327,3 | 2 327,3 |
| Total | 606,4 | 2 642,7 | 3 249,1 | 741,9 | 2 381,2 | 3 123,1 |

(a) Ce poste comprend notamment des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 64,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 55,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|---|------------------|--------------------------------|----------------|------------------|--------------------------------|----------------|
| | Brut | Dépréciation & Perte de valeur | Net | Brut | Dépréciation & Perte de valeur | Net |
| Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) | 784,4 | (27,2) | 757,2 | 820,3 | (24,5) | 795,8 |
| Clients et autres débiteurs | 2 701,5 | (209,6) | 2 491,9 | 2 543,4 | (216,1) | 2 327,3 |
| Total | 3 485,9 | (236,8) | 3 249,1 | 3 363,7 | (240,6) | 3 123,1 |

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 13.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Évaluation ultérieure à l'acquisition | | |
|------------------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | Intérêts | Effet de change | Perte de valeur |
| Au 31 décembre 2020 | 16,6 | (0,6) | (68,5) |
| Au 31 décembre 2021 | 13,8 | 0,4 | (9,1) |

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie

homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 1.5.9.1).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières combinées.

12.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste constitué des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--|------------------|-------------|-------------|------------------|-------------|-------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Instruments financiers dérivés | 0,1 | 9,7 | 9,8 | - | 7,1 | 7,1 |
| Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 12.3.1) | - | 0,5 | 0,5 | - | 0,5 | 0,5 |
| Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières | 0,1 | 2,1 | 2,2 | , | , | , |
| Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments | - | 7,1 | 7,1 | - | 6,6 | 6,6 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés | - | 27,2 | 27,2 | - | 23,4 | 23,4 |
| Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (voir Note 12.3.1) | - | 27,2 | 27,2 | - | 23,4 | 23,4 |
| Total | 0,1 | 36,9 | 37,0 | - | 30,5 | 30,5 |

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN) ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (voir Note 12.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2021 n'est pas significatif.

12.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 13.

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 1 157,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 031,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, il comprend essentiellement des dépôts à terme pour 85,3 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros au 31 décembre 2020, des disponibilités pour 491,5 millions d'euros contre 452,2 millions d'euros et des comptes courants de trésorerie pour 580,9 millions d'euros contre 491,9 millions d'euros en 2020.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2021 s'établit à 5,0 millions d'euros contre 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

12.1.5 Autres actifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--------------------------------------|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|----------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Créances fiscales (hors IS) | - | 438,1 | 438,1 | - | 461,4 | 461,4 |
| Créances fiscales (IS) | - | 25,8 | 25,8 | - | 27,2 | 27,2 |
| Comptes courants intégration fiscale | - | 58,4 | 58,4 | - | 100,0 | 100,0 |
| Créances sociales | - | 6,6 | 6,6 | - | 6,5 | 6,5 |
| Autres créances diverses | 135,6 | 254,1 | 389,7 | 153,0 | 289,7 | 442,7 |
| Total | 135,6 | 783,0 | 918,6 | 153,0 | 884,8 | 1 037,8 |

12.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- ▶ en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers et les autres passifs financiers ;

- ▶ ou en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers, ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|-----------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Dettes financières | 644,4 | 1 396,4 | 2 040,8 | 777,7 | 1 427,3 | 2 205,0 |
| Dettes de location | 362,4 | 124,5 | 486,9 | 454,1 | 136,0 | 590,1 |
| Instruments financiers dérivés | 0,1 | 7,9 | 8,0 | 0,4 | 7,4 | 7,8 |
| Fournisseurs et autres créanciers | - | 2 225,9 | 2 225,9 | - | 1 660,8 | 1 660,8 |
| Autres passifs financiers | 6,5 | - | 6,5 | 0,7 | - | 0,7 |
| Total | 1 013,4 | 3 754,7 | 4 768,1 | 1 232,9 | 3 231,5 | 4 464,4 |

12.2.1 Dettes financières

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Emprunts obligataires | 51,4 | 17,1 | 68,5 | 66,2 | 16,6 | 82,8 |
| Titres négociables à court terme | - | - | - | - | - | - |
| Tirages sur facilités de crédit | 23,5 | - | 23,5 | 13,0 | - | 13,0 |
| Autres emprunts bancaires | 143,9 | 23,8 | 167,7 | 160,9 | 25,0 | 185,9 |
| Autres emprunts | 426,5 | 835,5 | 1 262,0 | 541,2 | 58,3 | 599,5 |
| Emprunts (montants bruts) | 645,3 | 876,4 | 1 521,7 | 781,3 | 99,9 | 881,2 |
| Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie | - | 519,2 | 519,2 | - | 1 323,4 | 1 323,4 |
| Encours des dettes financières | 645,3 | 1 395,6 | 2 040,9 | 781,3 | 1 423,3 | 2 204,6 |
| Impact du coût amorti | (0,9) | 0,8 | (0,1) | (3,6) | 4,0 | 0,4 |
| Impact de la couverture de juste valeur | - | - | - | - | - | - |
| Dettes financières | 644,4 | 1 396,4 | 2 040,8 | 777,7 | 1 427,3 | 2 205,0 |

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2021, à 2 064,7 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 2 040,8 millions d'euros (analyse de la juste valeur par niveau en Note 12.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 12.3 « Endettement financier net ».

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2020 | Flux non cash | | | | | 31 décembre 2021 |
|--|---------------------|----------------|-----------------|---------------------------|---|--------------|---------------------|
| | | Flux cash | Effet change | Variation de périmètre | Variation de juste valeur et coût amorti | Divers | |
| Emprunts obligataires | 82,8 | (16,9) | 2,6 | - | - | - | 68,5 |
| Titres négociables à court terme | - | - | - | - | - | - | - |
| Tirages sur facilités de crédit | 13,0 | 10,5 | - | - | - | - | 23,5 |
| Autres emprunts bancaires | 185,9 | (24,6) | 6,3 | - | - | 0,1 | 167,7 |
| Autres emprunts | 599,5 | 571,1 | 23,9 | 77,0 | - | (9,5) | 1 262,0 |
| Emprunts (montants bruts) | 881,2 | 540,1 | 32,8 | 77,0 | - | (9,4) | 1 521,7 |
| Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie | 1 323,4 | (865,3) | 0,7 | 7,4 | - | 53,0 | 519,2 |
| Encours des dettes financières | 2 204,6 | (325,2) | 33,5 | 84,4 | - | 43,6 | 2 040,9 |
| Impact du coût amorti | 0,4 | (6,8) | - | 0,4 | 2,7 | 3,2 | (0,1) |
| Impact de la couverture de juste valeur | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes financières | 2 205,0 | (332,0) | 33,5 | 84,8 | 2,7 | 46,8 | 2 040,8 |
| Dettes de location | 590,1 | (144,0) | 1,6 | (6,9) | (68,1) | 114,2 | 486,9 |

12.2.2 Fournisseurs et autres créanciers

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 1 487,1 | 1 498,6 |
| Dettes sur immobilisations | 738,8 | 162,2 |
| Total | 2 225,9 | 1 660,8 |

La juste valeur des postes fournisseurs et autres créanciers est égale à leur valeur comptable inscrite dans les états de situations financières consolidés.

12.2.3 Autres passifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Dettes sociales | 1,2 | 486,4 | 487,6 | 1,4 | 410,1 | 411,5 |
| Dettes fiscales (impôt sur les résultats) | - | 133,6 | 133,6 | - | 56,4 | 56,4 |
| Dettes fiscales (hors impôt sur les résultats) | - | 497,7 | 497,7 | - | 519,7 | 519,7 |
| Dettes pour compte de tiers | - | 810,1 | 810,1 | - | 817,1 | 817,1 |
| Autres dettes diverses | 242,4 | 383,8 | 626,2 | 234,4 | 417,5 | 651,9 |
| Total | 243,6 | 2 311,6 | 2 555,2 | 235,8 | 2 220,8 | 2 456,6 |

12.3 Endettement financier net

12.3.1 Endettement financier net par nature

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | 31 décembre 2020 | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Non courant | Courant | Total | Non courant | Courant | Total |
| Encours des dettes financières | 645,3 | 1 395,6 | 2 040,9 | 781,3 | 1 423,3 | 2 204,6 |
| Impact du coût amorti ^(a) | (0,9) | 0,8 | (0,1) | (3,7) | 4,0 | 0,3 |
| Impact de la couverture de juste valeur ^(b) | - | - | - | - | - | - |
| Dettes financières | 644,4 | 1 396,4 | 2 040,8 | 777,6 | 1 427,3 | 2 204,9 |
| Dettes de location | 362,4 | 124,5 | 486,9 | 454,1 | 136,0 | 590,1 |
| Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif ^(c) | - | 0,5 | 0,5 | - | 0,5 | 0,5 |
| Dette brute | 1 006,8 | 1 521,4 | 2 528,2 | 1 231,7 | 1 563,8 | 2 795,5 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés | - | (27,2) | (27,2) | - | (23,4) | (23,4) |
| Placements financiers liquides | - | - | - | - | - | - |
| Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie | - | (1 157,9) | (1 157,9) | - | (1 031,0) | (1 031,0) |
| Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif ^(c) | - | (0,5) | (0,5) | - | (0,5) | (0,5) |
| Trésorerie active | - | (1 185,6) | (1 185,6) | - | (1 054,9) | (1 054,9) |
| Endettement financier net | 1 006,8 | 335,8 | 1 342,6 | 1 231,7 | 508,9 | 1 740,6 |
| Encours des dettes financières | 645,3 | 1 395,6 | 2 040,9 | 781,3 | 1 423,3 | 2 204,6 |
| Dettes de location | 362,4 | 124,5 | 486,9 | 454,1 | 136,0 | 590,1 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés | - | (27,2) | (27,2) | - | (23,4) | (23,4) |
| Placements financiers liquides | - | - | - | - | - | - |
| Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie | - | (1 157,9) | (1 157,9) | - | (1 031,0) | (1 031,0) |
| Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés | 1 007,7 | 335,0 | 1 342,7 | 1 235,4 | 504,9 | 1 740,3 |

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 13.

12.3.2 Variation de l'endettement financier net

En 2021, l'endettement financier net a diminué de 398,0 millions d'euros. Cette variation est notamment liée :

- ▶ au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 128,7 millions d'euros ;
- ▶ à l'effet positif net des opérations de réorganisation pour la création du Nouveau SUEZ à hauteur de 106,3 millions d'euros ;
- ▶ à l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 374,1 millions d'euros ;
- ▶ aux effets de change qui contribuent à l'augmentation de l'endettement financier net à hauteur de 15,9 millions d'euros.

12.3.3 Ratio d'endettement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Endettement financier net | 1 342,6 | 1 740,6 |
| Total Capitaux propres | 3 736,2 | 3 586,2 |
| Ratio d'endettement | 35,9% | 48,5% |

12.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

12.4.1 Actifs financiers

Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 60,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2021, la variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Instruments de capitaux propres à la JV par OCI | Instruments de capitaux propres à la JV par résultat |
|---|--|---|
| Au 31 décembre 2020 | 52,6 | 0,1 |
| Acquisitions | 21,4 | - |
| Cessions (valeur comptable cédée) | (9,1) | - |
| Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres | 25,1 | - |
| Variation de juste valeur enregistrée en résultat | - | - |
| Variations de périmètre, change et divers | (29,6) | 0,2 |
| Au 31 décembre 2021 | 60,4 | 0,3 |

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2021 s'élève à 757,2 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, aucune couverture n'a été mise en place.

Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2021 pour 9,8 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à

l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2021 s'élève à 27,2 millions d'euros sont de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

12.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.9.2 et 1.5.9.3) :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | |
|---|------------------|----------|----------------|----------|
| | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Dettes financières | 2 064,7 | - | 2 064,7 | - |
| Instruments financiers dérivés | 8,0 | - | 8,0 | - |
| Instruments financiers dérivés relatifs à la dette | 0,5 | - | 0,5 | - |
| Instruments financiers sur les matières premières | - | - | - | - |
| Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments | 7,5 | - | 7,5 | - |
| Total | 2 072,7 | - | 2 072,7 | - |

Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 12.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

Note 13 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

13.1 Risques de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues en Chine et en Australie.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change, *cross currency swaps*...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

13.2.1 Activités opérationnelles

Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

| Clients et autres débiteurs (en millions d'euros) | Actifs non dépréciés échus à la date de clôture | | | | Actifs dépréciés ^(a) | Actifs non dépréciés non échus | Total |
|--|---|-----------|----------------|-------|---------------------------------|--------------------------------|---------|
| | 0-6 mois | 6-12 mois | au delà d'1 an | Total | Total | Total | |
| Au 31 décembre 2021 | 97,0 | 13,6 | 31,2 | 141,8 | 405,1 | 2 154,6 | 2 701,5 |
| Au 31 décembre 2020 | 113,7 | 31,7 | 39,5 | 184,9 | 457,3 | 1 901,2 | 2 543,4 |

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ constituent des matrices de risques de non recouvrement sur leurs créances commerciales par catégorie homogène de clients,

adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour les matrices au moins une fois par an et les utilisent pour calculer les dépréciations en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients (voir Note 1.5.9.1).

Évolutions du poste dépréciations clients et autres débiteurs :

| (en millions d'euros) | Dépréciations clients et autres débiteurs |
|--|---|
| Au 31 décembre 2020 | (216,1) |
| Dotations liées à risques crédits supplémentaires | (95,7) |
| Reprises pour excédent/extinction du risque | 51,9 |
| Reprises par la contrepartie des pertes irrécouvrables | 37,3 |
| Effets de périmètre, change et divers | 13,0 |
| Au 31 décembre 2021 | (209,6) |

Autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

13.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark-to-Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

13.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors instruments de capitaux propres, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 4 444,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 4 184,6 millions d'euros au 31 décembre 2020).

13.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en Note 1.5.9.1, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

| (en millions d'euros) | Pas d'impayés/ pas de dépassement d'échéances de plus de 60 jours | Impayés/ dépassements d'échéances de 60 à 180 jours | Dépassements d'échéances de plus de 180 jours | 31 décembre 2021 Total |
|---|--|--|---|---------------------------|
| Prêts, créances et dépôts et cautionnements – valeur brute | 779,2 | 0,1 | 6,1 | 785,4 |
| Prêts, créances et dépôts et cautionnements – perte de valeur | (16,7) | - | (10,5) | (27,2) |

L'encours brut des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de coût amorti (1,0 million d'euros).

L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 12.1.2 « Prêts et créances au coût amorti ».

13.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations

contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (*credit default swap*, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2021, les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

| Risque de contrepartie lié aux activités de placement | 31 décembre 2021 | | | |
|---|------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Total | Investment Grade ^(a) | Sans notation ^{(b) (c)} | Non Investment Grade ^(b) |
| Pourcentage de l'exposition | 1 187,6 | 43 % | 52 % | 5 % |

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

(c) Dont 46 % de contrepartie sans notation concernant des entités de l'ancien périmètre SUEZ et 6 % autres.

13.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

13.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- ▶ diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- ▶ profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2021, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 1 185,6 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 1 157,9 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 27,2 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 0,5 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2021 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 36,2 millions d'euros

dont 23,5 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 12,7 millions d'euros, dont 0,2 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2022.

Au 31 décembre 2021, les ressources bancaires représentent 12,6 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux représentent 4,5 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (1 157,9 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (27,2 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (519,2 millions d'euros), s'élève à 665,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

13.3.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

| Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros) | Total | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | > 5 ans |
|--|----------------|----------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Emprunts obligataires | 68,5 | 17,1 | 17,1 | 17,1 | 17,2 | - | - |
| Tirages sur facilités de crédit | 23,5 | - | 11,1 | - | 3,5 | - | 8,9 |
| Autres emprunts bancaires | 167,7 | 23,8 | 26,3 | 36,3 | 37,8 | 22,4 | 21,1 |
| Autres emprunts | 1 262,0 | 835,5 | 321,1 | 3,2 | 2,5 | 1,9 | 97,8 |
| Emprunts | 1 521,7 | 876,4 | 375,6 | 56,6 | 61,0 | 24,3 | 127,8 |
| Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie | 519,2 | 519,2 | - | - | - | - | - |
| Encours des dettes financières | 2 040,9 | 1 395,6 | 375,6 | 56,6 | 61,0 | 24,3 | 127,8 |
| Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat | (27,2) | (27,2) | - | - | - | - | - |
| Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie | (1 157,9) | (1 157,9) | - | - | - | - | - |
| Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés | 855,8 | 210,5 | 375,6 | 56,6 | 61,0 | 24,3 | 127,8 |

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

| Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros) | Total | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | > 5 ans |
|--|-------|------|------|------|------|------|---------|
| Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières | 69,9 | 13,4 | 10,9 | 9,5 | 7,9 | 5,6 | 22,6 |

Note 14 Informations relatives aux contrats de location

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

14.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie :

| (en millions d'euros) | Terrains | Constructions | Installation technique, et outillage industriel | Matériel de transport | Autres | Total |
|-----------------------------|-------------|---------------|---|-----------------------|------------|--------------|
| Au 31 décembre 2020 | 45,7 | 245,6 | 11,8 | 268,8 | 1,9 | 573,8 |
| Entrées d'actifs | 7,3 | 33,9 | 9,4 | 62,2 | 0,1 | 112,9 |
| Pertes de valeur | - | 0,7 | - | - | - | 0,7 |
| Dotation aux amortissements | (6,4) | (55,6) | (4,1) | (76,7) | (0,9) | (143,7) |
| Résiliations | - | (12,1) | - | (60,0) | - | (72,1) |
| Variations de périmètre | - | (5,4) | (0,1) | (1,4) | - | (6,9) |
| Change et divers | 0,1 | 1,0 | 0,1 | 1,5 | 0,1 | 2,8 |
| Au 31 décembre 2021 | 46,7 | 208,1 | 17,1 | 194,4 | 1,2 | 467,5 |

14.2 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les éléments suivants continuent à être présentés en charges locatives :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Contrats de location à court terme | 29,6 | 21,4 |
| Contrats de location à faible valeur | 15,7 | 31,3 |
| Charges sur loyers variable | 0,4 | 0,1 |
| Autres | 20,1 | 5,3 |
| Total | 65,8 | 58,1 |

14.3 Dette de location

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

| Au 31 décembre 2021 <i>(en millions d'euros)</i> | Total | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | Au-delà de 2026 |
|--|-------|-------|-------|------|------|------|-----------------|
| Dette de location | 486,9 | 124,5 | 105,9 | 80,0 | 51,0 | 31,4 | 94,1 |

| Au 31 décembre 2020 <i>(en millions d'euros)</i> | Total | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Au-delà de 2025 |
|--|-------|-------|------|------|------|------|-----------------|
| Dette de location | 590,0 | 136,0 | 93,2 | 80,7 | 63,2 | 43,1 | 173,8 |

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Remboursement de la dette de location | 144,0 | 151,6 |
| Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs | 7,5 | 8,8 |
| Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS 16 | 65,8 | 58,1 |
| Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location | 217,3 | 218,5 |

Note 15 Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » s'élèvent à 362,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 803,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Elles concernent principalement :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| SUEZ NWS | 146,6 | 641 |

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation de l'actif net combiné.

La diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans SUEZ NWS résulte de l'acquisition de la participation de 42 % détenue par le groupe New World dans SUEZ NWS le 15 novembre 2021.

Note 16 Provisions

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2020 | Dotations | Reprises pour utilisation | Reprises pour excédent | Variations de périmètre | Variations liées à la désactualisation (a) | Écarts de change | Autres | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|--------------|---------------------------|------------------------|-------------------------|--|------------------|-------------|------------------|
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme | 366,7 | 13,9 | (19,7) | - | 2,4 | 4,1 | 3,5 | 15,0 | 385,9 |
| Risques sectoriels | 14,6 | 22,8 | (14,9) | - | 0,2 | - | - | (0,3) | 22,4 |
| Garantie | 5,0 | 0,5 | (1,6) | - | - | - | - | - | 3,9 |
| Risques fiscaux, autres litiges et réclamations | 43,9 | 11,9 | (19,1) | - | (3,5) | - | 0,1 | 0,8 | 34,1 |
| Reconstitution de sites | 300,3 | 40,1 | (50,7) | - | (3,5) | 15,1 | - | - | 301,3 |
| Restructurations | 19,0 | 15,4 | (9,5) | - | (0,8) | - | 0,1 | (0,2) | 24,0 |
| Autres risques | 139,3 | 76,3 | (42,2) | - | 5,9 | 0,1 | - | 3,3 | 182,7 |
| Total Provisions | 888,8 | 180,9 | (157,7) | - | 0,7 | 19,3 | 3,7 | 18,6 | 954,3 |
| Total provisions courantes | 123,3 | 95,3 | (67,1) | - | (1,0) | - | 0,5 | (8,6) | 142,4 |
| Total provisions non courantes | 765,8 | 85,7 | (90,6) | - | 1,7 | 19,3 | 3,3 | 26,7 | 811,8 |

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Le montant total des provisions est en augmentation de 65,2 millions d'euros sur la période. Cette évolution provient principalement de :

- ▶ la variation des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme pour +19,2 millions d'euros liés essentiellement à la variation des écarts actuariels dans la colonne « Autres » (voir Note 17) ;

- ▶ la variation des provisions autres risques pour +43,4 millions d'euros provient essentiellement de dotations pour pertes à terminaison.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat combiné au 31 décembre 2021 :

| <i>(en millions d'euros)</i> | (Reprises nettes 2021) |
|--|------------------------|
| Résultat des activités opérationnelles | 21,5 |
| Autres produits et charges financiers | 19,3 |
| Impôts | 1,8 |
| Total | 42,6 |

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

16.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 17.

16.2 Risques sectoriels

Les provisions pour risques sectoriels couvrent principalement des risques sur des participations et des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

16.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

16.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des

centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- ▶ la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- ▶ l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- ▶ le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviat ;
- ▶ le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- ▶ les coûts de traitement des lixiviat ;
- ▶ les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

Note 17 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

17.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Nouveau SUEZ accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'Ancienneté.

17.1.1 Principaux régimes de retraites

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

17.1.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Nouveau SUEZ octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant

la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'Ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Nouveau SUEZ s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

17.2 Plans à prestations définies

17.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Actif | Passif | Total |
|---|------------|----------------|----------------|
| Solde au 31 décembre 2020 | 0,3 | (366,7) | (366,4) |
| Différence de change | - | (3,8) | (3,8) |
| Pertes et gains actuariels ^(a) | (0,2) | (14,1) | (14,3) |
| Effet de périmètre et divers | (0,2) | (1,9) | (2,1) |
| Charge de l'exercice ^(b) | - | (13,9) | (13,9) |
| Cotisations | 0,3 | 14,5 | 14,8 |
| Solde comptabilisé au 31 décembre 2021 | 0,2 | (385,9) | (385,7) |

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

L'impact sur l'exercice fait ressortir une charge de (13,9) millions d'euros en 2021 contre un produit de 1,7 millions d'euros en 2020. Les principales composantes de cette charge en 2021 sont présentées en Note 17.2.3.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à (151,9) millions d'euros au 31 décembre 2021 contre (142,1) millions d'euros au 31 décembre 2020. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion et hors effet d'impôt, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Solde d'ouverture | (142,1) | (137,6) |
| Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a) | (14,3) | 2,3 |
| Variations de périmètre et autres | 4,5 | (6,8) |
| Solde de clôture | (151,9) | (142,1) |

(a) Sur avantages postérieurs à l'emploi.

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

17.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du Nouveau SUEZ, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2021 | | | |
|--|--------------------------|--|--------------------------------------|----------------|
| | Retraites ^(a) | Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b) | Autres avantages à LT ^(c) | Total |
| Variation de la dette actuarielle | | | | |
| Dette actuarielle début de période | (244,2) | (127,0) | (10,1) | (381,3) |
| Coût normal | (13,3) | (1,7) | (0,8) | (15,8) |
| Intérêt sur la dette actuarielle | (1,9) | (2,3) | - | (4,2) |
| Cotisations versées | - | - | - | - |
| Modification de régime | (0,1) | - | - | (0,1) |
| Acquisitions/Cessions de filiales | (1,4) | - | (0,1) | (1,5) |
| Réductions/Cessions de régimes | 5,4 | 0,2 | 0,2 | 5,8 |
| Événements exceptionnels | - | - | - | - |
| Pertes et gains actuariels financiers | 2,6 | 2,0 | - | 4,6 |
| Pertes et gains actuariels démographiques | (18,4) | (0,7) | 0,4 | (18,7) |
| Prestations payées | 9,0 | 5,4 | 0,7 | 15,1 |
| Autres | 0,3 | (2,6) | - | (2,3) |
| Dette actuarielle fin de période | (A) (262,0) | (126,7) | (9,7) | (398,4) |
| Variation des actifs de couverture | | | | |
| Juste valeur des actifs de couverture en début de période | 14,9 | - | - | 14,9 |
| Produit d'intérêts des actifs de couverture | 0,1 | - | - | 0,1 |
| Cotisations perçues | 8,0 | 5,4 | 0,6 | 14,0 |
| Réductions/Cessions de régimes | - | - | - | - |
| Pertes et gains actuariels financiers | 0,1 | - | - | 0,1 |
| Prestations payées | (8,4) | (5,4) | (0,6) | (14,4) |
| Autres | (1,9) | - | - | (1,9) |
| Juste valeur des actifs de couverture en fin de période | (B) 12,8 | - | - | 12,8 |
| Couverture financière | (A+B) (249,2) | (126,7) | (9,7) | (385,6) |
| Engagements nets de retraites | (249,2) | (126,7) | (9,7) | (385,6) |
| Total Passif | (249,3) | (126,8) | (9,8) | (385,9) |
| Total Actif | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 |

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuits et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

17.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2021 et 2020 se décomposent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Exercice 2021 | Exercice 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Coûts des services rendus de la période | (15,8) | (15,5) |
| Charges d'intérêts nets sur l'engagement net | (4,1) | (4,5) |
| Profits ou pertes actuariels | 0,4 | 0,4 |
| Coûts des services passés | (0,1) | 11,7 |
| Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes | 5,7 | 9,6 |
| Total | (13,9) | 1,7 |
| <i>dont comptabilisés en résultat opérationnel courant</i> | <i>(9,8)</i> | <i>6,2</i> |
| <i>dont comptabilisés en résultat financier</i> | <i>(4,1)</i> | <i>(4,5)</i> |

17.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- ▶ de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- ▶ dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | Dette actuarielle | Juste valeur des actifs de couverture | Coûts des services passés non constatés | Plafonnement d'actifs et complément de provision | Total engagement net |
|--|-------------------|---------------------------------------|---|--|----------------------|
| Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds | (35,1) | 14,1 | - | - | (21,0) |
| Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements | (0,7) | 0,8 | - | - | 0,1 |
| Plans non financés | (345,5) | - | - | - | (345,5) |
| Total 31 décembre 2020 | (381,3) | 14,9 | - | - | (366,4) |
| Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds | (29,7) | 11,9 | - | - | (17,8) |
| Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements | (0,6) | 0,9 | - | - | 0,3 |
| Plans non financés | (368,1) | - | - | - | (368,1) |
| Total 31 décembre 2021 | (398,4) | 12,8 | - | - | (385,6) |

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Placements actions | 5 % | 7 % |
| Placements obligations | 69 % | 67 % |
| Immobilier | 7 % | 5 % |
| Autres (y compris monétaires) | 19 % | 21 % |
| Total | 100 % | 100 % |

17.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

| | Retraites | | Autres avantages postérieurs à l'emploi | | Avantages à long terme | | Total des engagements | |
|--------------------------------------|-----------|--------|---|--------|------------------------|-------|-----------------------|--------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Taux d'actualisation des engagements | 0,6 % | 0,5 % | 2,2 % | 2,5 % | 1,1 % | 0,8 % | 1,5 % | 1,9 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 1,3 % | 0,9 % | 2,5 % | 3,6 % | 1,6 % | 1,5 % | 2,2 % | 2,6 % |
| Taux d'inflation | 0,9 % | 0,8 % | 2,1 % | 2,3 % | 1,5 % | 1,7 % | 1,5 % | 2,1 % |
| Durée résiduelle de service | 15 ans | 15 ans | 14 ans | 14 ans | 6 ans | 8 ans | 15 ans | 15 ans |

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2020, les taux à fin 2021 ont été déterminés pour chaque zone monétaire à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité, soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays dans lesquels il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost et Net Interest*).

Note 18 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | (Charge) de la période | |
|--|------|------------------------|------------|
| | | 2021 | 2020 |
| Plans d'attribution d'actions et d'unités de performance | 18.1 | (11,4) | (2,1) |
| Augmentations de capital réservées aux salariés | 18.2 | (19,5) | - |
| Plans de rémunération à long terme ^(a) | | - | 3,8 |
| Total | | (30,9) | 1,7 |

(a) En 2020, cette ligne comprenait une reprise de provision relative au plan de 2017 dont la période d'attribution était échue. Cette reprise de provision était la contrepartie du montant versé aux bénéficiaires et était inscrite dans les frais de personnel.

Ces charges sont comptabilisées conformément aux dispositions d'IFRS 2 et d'IAS 19 révisée.

18.1 Plans d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance

Les plans d'actions et d'unités de performance sont ceux mis en place au sein de l'Ancien SUEZ. Les coûts présentés ci-dessous correspondent aux avantages accordés aux salariés du nouveau SUEZ et soit payés par des entités combinées, soit directement financés par la Holding Ancien SUEZ.

18.1.1 Dispositifs et attributions

Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance n'a été octroyé sur l'exercice.

18.1.2 Charges comptables

| <i>(en millions d'euros)</i> | Juste valeur moyenne pondérée | (Charge) de la période | |
|--|-------------------------------|------------------------|--------------|
| | | 2021 | 2020 |
| Juillet 2018 – Plan d'unités de performance | 7,2 € | 0,8 | (0,8) |
| Octobre 2019 – Plan d'unités de performance | 19,7 € | (11,5) | (4,5) |
| Novembre 2020 – Plan d'unités de performance | 19,7 € | (8,8) | (0,6) |
| Total | | (19,5) | (5,9) |

Les charges des plans, y compris les charges sociales, sont étalées sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres pour le plan actions de performance et en contrepartie des dettes sociales pour les plans d'unités de performance.

Le Conseil d'Administration de SUEZ S.A. du 28 juillet 2021 a levé les conditions de présence initiales des plans d'unités de performance octroyés en 2019 et 2020 afin que les versements aux bénéficiaires interviennent dans le mois suivant la clôture de l'offre publique d'achat de Veolia S.A. sur les actions SUEZ S.A.

Les plans d'actions de performance et d'unités de performance octroyés en 2018 ont été acquis par les bénéficiaires respectivement le 30 septembre 2021 et le 31 octobre 2021.

Les dispositifs relatifs aux Plans d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance sont décrits en détail dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel et Documents de Référence de SUEZ.

18.2 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée en 2021 et en 2020 sur les plans en vigueur est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | | | (Charge) de la période | |
|------------------------------|------------------|--------------|------------------------|----------|
| | | | 2021 | 2020 |
| Plan SUEZ Sharing 2020 | Décote en France | Janvier 2021 | (19,5) | - |
| Total | | | (19,5) | - |

18.2.1 Plan Sharing 2020

Le 6 janvier 2021, Ancien SUEZ a lancé son cinquième plan d'actionnariat salarié dénommé Sharing 2021. Cette augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en France s'inscrit dans une politique de développement de l'actionnariat salarié.

La formule proposée était une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule portant sur la décote, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum.

18.2.1.1 Impacts comptables liés à l'augmentation de capital en France

Le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription/rétractation diminué de 15%, soit 14,59 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes en contrepartie de l'actif net combiné même si le plan est essentiellement financé par une entité non combinée. Pour la décote, la charge comptable correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que du gain d'opportunité implicitement supporté par SUEZ en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ▶ taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 0 % ;
- ▶ taux de financement pour un salarié : 0 % ;
- ▶ coût du prêt de titres : 0,80 % ;
- ▶ spread de volatilité : 1,92 %.

Il en résulte une charge totale de (19,5) millions d'euros sur l'exercice 2021.

| | | Sharing Multiple |
|--|-------------------|------------------|
| Montant souscrit (millions d'euros) | | 149,8 |
| Nombre d'actions souscrites (millions) | (a) | 8,7 |
| valeur brute de l'avantage consenti (€/action) | b1 | 2,57 |
| coût d'incessibilité pour le salarié (€/action) | b2 | (0,68) |
| mesure du gain d'opportunité (€/action) | b3 | 0,33 |
| Avantage consenti aux salariés (€/action) ⁽¹⁾ | (b) = b1+b2+b3 | 2,23 |
| Charge comptabilisée | -(a) X (b) | (19,5) |

(1) Lorsque l'avantage consenti aux salariés est négatif, celui-ci est ramené à 0.

L'abondement net dont bénéficie les salariés a été versé en numéraire par SUEZ et a été comptabilisé en charges de personnel.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de +/- 0,5 point de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

| Sensibilité (évolution de la charge en millions d'euros) | Total |
|--|-------|
| Augmentation du gain d'opportunité de +0,5 % | (0,7) |

Note 19 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Nouveau SUEZ est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans

contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à 34,1 millions d'euros.

Note 20 Événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de janvier 2022, plusieurs transferts de titres ont eu lieu entre le périmètre combiné et le périmètre non combiné de l'Ancien SUEZ visant à préparer la finalisation du rachat par le Consortium du périmètre Nouveau SUEZ. Il s'agit principalement du rachat de la société « Sino-French (SCIP) Sewage Company Limited » par « Sino French Water Development » auprès de SUEZ Asia (les 2 premières sociétés sont dans le périmètre de combinaison alors que la dernière n'en fait pas partie).

La cession par SUEZ au Consortium du périmètre Nouveau SUEZ est intervenue le 31 janvier 2022. Néanmoins, à cette date, plusieurs

cessions de filiales ou d'activités restent à exécuter dès l'obtention des autorisations contractuellement ou légalement requises.

Il s'agit principalement de la cession par SUEZ au Consortium de LYDEC ; les autres activités en attente de transfert présentent une contribution non matérielle aux comptes combinés.

La Direction juge probable la réalisation de ces transactions.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de LYDEC aux comptes combinés :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs non courants | 469,4 | 506,1 |
| Actifs courants | 300,5 | 289,0 |
| <i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 25,1 | 6,1 |
| Total Actif | 769,9 | 795,1 |
| Capitaux propres part du Groupe | (7,9) | (11,6) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (7,6) | (11,1) |
| Total Capitaux propres | (15,5) | (22,7) |
| Passifs non courants | 389,8 | 430,2 |
| Passifs courants | 395,6 | 387,6 |
| Total Passif et Capitaux propres | 769,9 | 795,1 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2021 | 2020 |
|------------------------------|-------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 668,1 | 629,2 |
| Résultat opérationnel | 40,4 | 26,2 |
| Résultat net | 10,0 | 1,2 |
| Résultat net part du Groupe | 5,1 | 0,6 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2021 | 2020 |
|------------------------------|-------|------|
| EBITDA | 103,1 | 91,1 |
| EBIT | 40,4 | 26,2 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2021 | 2020 |
|---|--------|--------|
| Flux issus des activités opérationnelles | 70,5 | 4,1 |
| Flux issus des activités d'investissement | (29,1) | (31,7) |
| Flux issus des activités de financement | (22,7) | 14,8 |
| Endettement net fin de période | 103,8 | 133,4 |

Note 21 Liste des principales sociétés combinées aux 31 décembre 2021 et 2020

| Noms | Adresse du siège social | % d'intérêt | | % de contrôle | | Méthode de consolidation ^(a) | |
|---|---|-------------|-----------|---------------|-----------|---|-----------|
| | | Déc. 2021 | Déc. 2020 | Déc. 2021 | Déc. 2020 | Déc. 2021 | Déc. 2020 |
| EAU | | | | | | | |
| SUEZ Eau France | Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | IG | IG |
| SUEZ Australia Holding Pty Ltd | Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | IG | IG |
| Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macau | 718 avenida do Conselheiro borja, Macao – Chine | 49,3 | 49,3 | 85,0 | 85,0 | IG | IG |
| SUEZ International | Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | IG | IG |
| LYDEC | 48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca – Maroc | 51,0 | 51,0 | 51,0 | 51,0 | IG | IG |
| ACEA Spa | P.le Ostiense, 2 – 00154 Roma – Italie | 23,3 | 23,3 | 23,3 | 23,3 | MEE | MEE |
| Chongqing Derun Environment Company Limited | NO. 20-1, Block 3, 101 Cypress Road Springfiled Road Chongqing – Chine | 25,1 | 12,6 | 25,1 | 12,6 | MEE | MEE |
| RECYCLAGE ET VALORISATION | | | | | | | |
| SUEZ R&V France | Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | IG | IG |
| Environmental Technology & Solutions – ETS | | | | | | | |
| Safège | 15, rue du Port, 92022 Nanterre – France | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | IG | IG |

(a) IG : Intégration globale.
MEE : Mise en équivalence.
NC : Non consolidée.

Nouveau SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport d'audit des commissaires aux comptes de la société Suez sur les comptes combinés du périmètre Nouveau SUEZ

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de
€ 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nouveau SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport d'audit des commissaires aux comptes de la société Suez sur les comptes combinés du Nouveau SUEZ

Aux Membres du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Suez (la « Holding Nouveau SUEZ ») et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d'admission de titres de créance de la société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris nous avons effectué un audit des comptes combinés du périmètre Nouveau SUEZ tel que défini dans l'annexe aux comptes combinés, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis pour les besoins du prospectus, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de l'exercice 2021. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Ces comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Suez (Holding Nouveau SUEZ). Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes combinés du périmètre Nouveau SUEZ établis pour les besoins du prospectus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Base de préparation des comptes combinés » qui présente le périmètre de combinaison Nouveau Suez et l'approche retenue pour la préparation des comptes combinés.

Paris-La Défense, le 27 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Julien Huvé

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Christophe Goudard